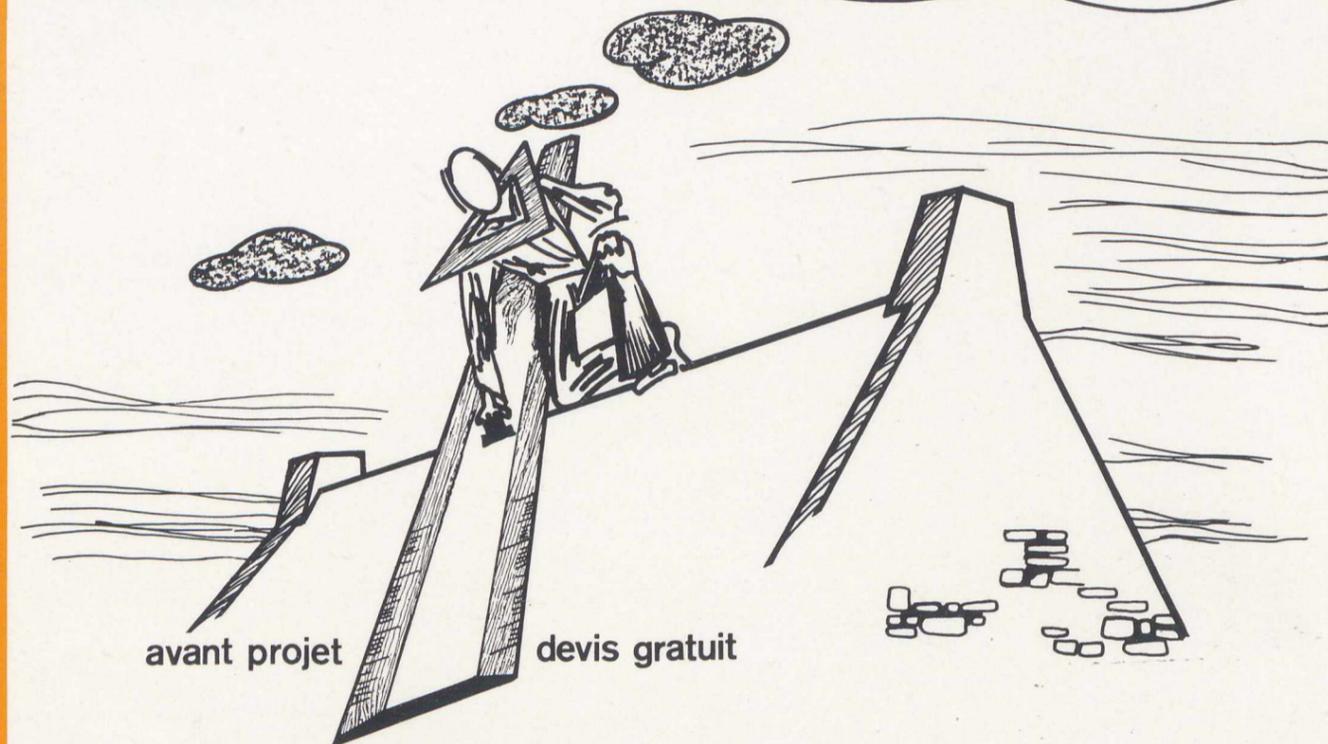


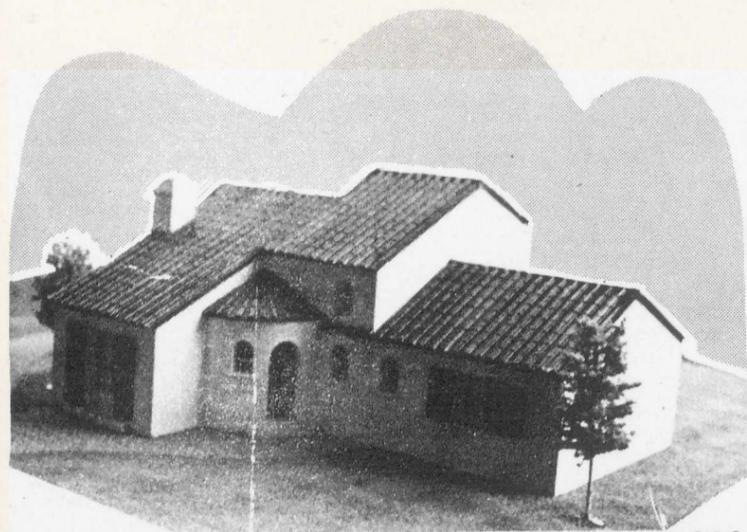
basse - goulaine

**SANS INTERMEDIAIRE
UNE
SEULE ENTREPRISE**

**tout sur mesure
en traditionnel artisanal**



RÉSIDENCES 44 ENTREPRISE GENERALE DU BATIMENT



**TOUTES CONSTRUCTIONS :
MAISONS INDIVIDUELLES,
BATIMENTS INDUSTRIELS ET AGRICOLES**

**venez nous
rendre visite!**

**ECRIVEZ - NOUS
TELEPHONEZ - NOUS**

**407 route de Clisson
44230 SAINT SEBASTIEN Tel: 75.75.07**

Bulletin Municipal d'Information

éditorial

Voici donc une année qui s'achève et une autre qui débute. C'est pour moi l'occasion très agréable de souhaiter à tous les habitants de Basse-Goulaine, anciens et nouveaux, jeunes et moins jeunes, une année heureuse et prospère. Certes, certains auront des difficultés et je souhaite de tout cœur qu'ils puissent les surmonter dans les meilleures conditions. Le Conseil Municipal s'associe à ces vœux très chaleureux pour tous.

C'est peut-être aussi le moment de faire le point et de voir ce qui a été créé en 1975 et ce qui est prévu pour 1976.

Votre Municipalité n'est pas restée inactive tout au long de l'année et il faut savoir que toute entreprise communale demande des efforts constants et répétés pour voir aboutir un dossier.

C'est ainsi que nous avons pu, selon les promesses au cours de la campagne électorale de 71 commencer l'érection du Bureau de Poste qui rentrera en service l'été prochain.

De même le Club des Jeunes avance à grands pas et nous espérons que nos jeunes y trouveront l'accueil qu'ils attendent.

Enfin les travaux des équipements sportifs vont être accélérés afin de doter la commune d'un équipement valable et qui donne satisfaction à tous nos sportifs.

Vos préoccupations ont été les nôtres au cours de cette année. Je pense en particulier au remembrement dû à l'instauration de la voie express Bellevue - Tournebride. Ce remembrement devrait rendre un très grand service aux propriétaires et aux exploitants. Mais c'est une œuvre de grande envergure qui demande beaucoup de travail.

Comme vous avez pu le voir dans les journaux la Communauté Urbaine de l'agglomération nantaise a été également un centre de discussion qui d'ailleurs est loin d'être terminé. Vous trouverez plus loin un exposé à ce sujet.

Vous le verrez dans les différents articles qui vous sont proposés dans ce bulletin l'urbanisation croît. Et ceci de façon satisfaisante malgré la récession économique actuelle. Et ceci prouve que Basse-Goulaine est toujours aussi attrayant pour les gens qui y cherchent le repos et nous pouvons nous en réjouir. D'autres réalisations sont en vue et attirent toute notre vigilance.

Dans ce bulletin vous trouverez les compte-rendus des différentes activités de nos associations très dynamiques et il me plaît de féliciter très chaleureusement tous ceux qui, à un degré ou un autre, se dévouent et beaucoup le font dans l'ombre.

Pour 1976 les problèmes restent encore très nombreux, notre objectif principal est la construction d'une salle polyvalente et la réalisation des lotissements sociaux.

Le Conseil Municipal est décidé à poursuivre son action tout au long de cette année. Il sait très bien que ce travail est difficile mais il espère qu'il sera fructueux.

*Le Maire,
Dr. Michel HARDY.*



Édition - Publicité :
**LES BULLETINS
D'INFORMATION
SPÉCIALISÉS
OUDON**

Pour toute correspondance :
21, rue Guibal
44000 NANTES
☎ (40) 73.43.09

Imprimerie :
FROGER - Chantonay
☎ (30) 38.80.42

Vente et reproduction interdites
Dépôt légal : 1er trimestre 1976

La Communauté urbaine... Problème d'actualité

Depuis presque 6 mois la presse parle très largement d'une création éventuelle d'une Communauté Urbaine de la région nantaise, c'est un problème d'une extrême importance mais que beaucoup de nos concitoyens ignorent totalement. Le but de cet exposé est de renseigner de façon plus précise sur les avantages et les inconvénients d'un tel regroupement de communes.

Qu'est-ce qu'une Communauté Urbaine ?

Une Communauté Urbaine est une des formes de regroupement de communes autorisées par le texte législatif, elle apparaît ainsi à côté de la fusion du district et du syndicat de communes.

Une Communauté Urbaine regroupe dans une administration centrale les compétences bien définies que lui ont léguées les communes adhérentes à la communauté urbaine (C.U.). Ces compétences sont suivant la définition même de la loi : l'urbanisme, la création et l'équipement de Z.A.C., Zone d'habitation, Zone industrielle, construction et aménagement de locaux scolaires dans les ZAC. Service du Logement et organisme d'H.L.M., Service de lutte contre l'incendie, Transports urbains de voyageurs, Lycées et collèges, Eau, assainissement, ordures ménagères, Création de cimetières et extension de cimetières ainsi créés, Abattoirs et marchés d'intérêt national, Voirie et signalisation, Parc de stationnement.

On voit qu'ainsi sont transférées les compétences techniques et nous pouvons analyser sur quatre plans différents les avantages et les inconvénients de cette C.U.

SUR LE PLAN TECHNIQUE, il est incontestable que la C.U. apporterait un concours technique très efficace sur des problèmes qui nous dépassent et que nous réglons avec des aides parfois bénévoles mais qui, nous l'avons vu plusieurs fois butent sur l'absence de compétences hautement qualifiées.

SUR LE PLAN POLITIQUE, on peut se poser la question de savoir si une municipalité peut se désaisir de compétences sans l'accord de toute la collectivité locale. Des analyses sur ce point se font parfois divergentes. Il m'apparaît que nous avons, en toute occasion à prendre les responsabilités lorsque celles-ci ne peuvent être différées, c'est le cas, au moins c'était le cas le 9 décembre lors du premier vote dont nous reparlerons plus bas.

On peut peut-être déplorer que les conseillers communautaires ne soient pas élus au suffrage universel et même à la répartition proportionnelle. Mais le regret que nous pouvons en avoir ne peut changer les textes législatifs et nous sommes obligés actuellement de nous conformer à ceux-ci.

SUR LE PLAN HUMAIN, une C.U. ne changerait absolument rien aux relations des habitants avec la municipalité et l'administration municipale. Comme par le passé, les habitants de Basse-Goulaine, auraient à faire à son Maire, à ses adjoints, à ses conseillers municipaux et à tout le personnel qui seraient aussi compétents que par le passé pour répondre à toutes les questions qui leur seraient posées.

D'autre part, le temps rendu libre par le transfert des problèmes énumérés plus haut permettrait de consacrer notre énergie aux activités sociales, culturelles, scolaires et sportives.

SUR LE PLAN FINANCIER, notre Commune très pauvre puisque, sans aucune ressource industrielle ou commerciale ne peut qu'être largement bénéficiaire à la création d'une C.U. Les impôts locaux ne doivent pas subir une augmentation. Comme dans les Communes qui ont déjà adhéré à une autre C.U. il conviendrait de faire diligence pour que des charges correspondantes aux compétences transférées soient déduites du budget global. A noter de plus que les dettes contractées pour les compétences transférées sont également prises en charge par la C.U. ce qui diminue notablement la Dette Communale.

Faut-il en conclure que la C.U. puisse être la panacée universelle et le remède miracle à tous nos problèmes. Je suis loin de le penser et depuis le début de cette proposition j'étais réservé sur l'efficacité de cette C.U.

Dans un but d'information personnelle et afin d'informer les conseillers municipaux de Basse-Goulaine mais également tous les habitants je me suis rendu dans la Communauté Urbaine de BORDEAUX puis dans celle de BREST interrogeant successivement tous les maires de communes entre 3.000 et 7.000 habitants. Mes rapports ont été distribués aux conseillers municipaux. Les habitants de Basse-Goulaine peuvent en prendre connaissance.

De cette étude que j'ai voulue très objective, il ressort que la C.U. est, surtout pour les communes en voie de développement, d'une aide très efficace. Aide technique et aide financière qui a permis des réalisations extrêmement importantes qui n'auraient pu se faire sans elle.

De plus, l'aide financière de l'État a contribué dans de grosses proportions à un bon démarrage de la C.U. Je n'en veux pour exemple que le milliard que l'État a donné à la C.U. de BREST en 1974.

Mais il reste encore beaucoup de points à discuter et c'est pour cela que votre conseil municipal a, dans sa réunion du 9 décembre 1975, accepté le principe d'intégration de Basse-Goulaine dans le C.U. de NANTES avec des réserves importantes.

La C.U. n'a pas que des avantages et les inconvénients se font voir dans les réserves que votre Conseil Municipal a émis à l'occasion du vote du 9 décembre et qui comprennent :

- 1 - La représentativité des communes au sein du conseil communautaire.
- 2 - La prise en charge des groupes scolaires primaires et maternels dans les Z.A.C.
- 3 - La répartition des taxes locales d'équipement.
- 4 - Les engagements d'aide financière de l'État.
- 5 - Le transfert éventuel d'autres compétences sans l'accord des communes intéressées.
- 6 - L'élaboration des P.O.S.
- 7 - Une définition très claire des compétences relatives de la Communauté et de la Commune sur l'évolution et les problèmes d'urbanisme.

Un protocole nouveau doit être rédigé et le texte définitif sera soumis au Conseil Municipal qui pourra alors prendre une décision définitive.

Certes, cette décision n'est pas facile à prendre et demande du courage, il convient que les habitants puissent faire le cheminement avec leurs conseillers municipaux pour une plus grande connaissance du problème. Personnellement je pense qu'il nous est difficile de rester en dehors de cette organisation. Celle-ci ne nous donne pas actuellement toutes les garanties que nous désirons. Mais elle est perfectible et nous espérons bien la faire évoluer dans le sens favorable.

Notre choix est également dans la politique générale de la Commune. En effet il nous faut nous définir et savoir si nous pouvons rester au taux d'habitations actuel sachant que dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire notre commune a déjà atteint son taux maximum.

Si par contre nous désirons une expansion de la commune il faut voir plus loin et participer ainsi à un regroupement qui ne peut être que bénéfique.

Tout ceci mérite beaucoup de réflexions. Nous avons encore plusieurs mois pour le faire et je me tiens lors de mes permanences à la disposition de chacun pour les renseignements complémentaires.

Le Maire,
Dr. Michel HARDY

14 - APRÈS LES INONDATIONS DE LA LOIRE - 1910-1911
Vue perspective de la Brèche de la Divatte
en cours de réparation



Valérie

Mme RABREAU

HAUTE COIFFURE

2, rue Franklin - 44 - NANTES - TEL. 71.38.20

RESTAURANT Le Coin du Rocher

Fruits de Mer - Anguilles - Grenouilles - Beurre Blanc

☎ 54.90.06 - "La Rivière" 44 BASSE-GOULAINÉ



FUEL - GAZ - CHARBONS
TRANSPORTS

Jean CHASTEAU

7. pl. de la Rivière Basse-Goulaine

LE POINT

Voici près de cinq années que l'équipe municipale est en place, il me semble utile de jeter un regard impartial sur le temps qui vient de s'écouler, non pour faire le procès d'un système, ou d'une politique, pas plus que pour en faire ressortir un sentiment d'autosatisfaction, mais plutôt pour analyser sans sectarisme l'action qui a été menée au sein du Conseil pour le développement de la Commune et le bien-être de tous.

Le programme sur lequel nous avons été élus comportait un certain nombre de volets essentiels.

Premièrement Urbanisme

- Construction d'un groupe scolaire
- Construction d'une station d'épuration
- Construction du Bureau de Poste
- Réfection du réseau routier communal

Sport :

- Construction d'un complexe sportif

Social

- Création de Services divers

Culturel :

- Maison des Jeunes
- Divers : Création de Services, Aide au développement des sociétés.

Cinq ans après, nous pouvons faire le point de ce qui, dans l'objectif a été réalisé, ce qui reste à faire avant la fin du mandat, et ce qui ne sera pas fait à terme.

Le Groupe scolaire est construit, la station d'épuration fonctionne depuis deux ans déjà, le poste est en construction, ainsi que le Mille-Club des jeunes.

Le marché des terrains de sport est signé avec l'entreprise adjudicataire, les travaux vont commencer courant janvier.

Au dernier Conseil Municipal, l'entrepreneur pour la construction de la Salle polyvalente, a été retenu, les travaux devraient commencer premier trimestre 1976 (durée de la construction : 3 mois).

Pour le réseau routier il faut reconnaître que peu de choses ont été faites, pour des raisons diverses et complexes il ne m'appartient pas ici d'en faire le procès.

Sur les plans scolaires, sociaux, culturels, de nouveaux services ont été créés, je ne citerai que les principaux : ramassage scolaire, restaurant, club des jeunes, association diverses, club photos, etc...

Je ne parle pas du domaine urbanisation, des Lotissements sont sortis de terre et d'autres sont programmés avec le souci constant de l'éventail social.

Certes, il reste beaucoup à faire et c'est avec le souci permanent de satisfaire la population et de résoudre les problèmes que nous avons créé un service technique qui est à votre disposition à la Mairie.

Nous aurions sans doute pu faire mieux, c'est certain, l'équipe de départ a subi certaines modifications dans sa structure, nous avons eu la démission du premier adjoint, puis nous avons à déplorer la mort d'un élément de valeur en la personne de Monsieur LYNCH, au lieu de rester statiques nous avons choisi l'ouverture, et deux nouveaux membres sont venus compléter l'équipe en place.

Tout n'est pas parfait, certaines dissensions demeurent mais il est normal dans un système démocratique qu'il en soit ainsi.

Sur le plan politique général et efficacité il n'a pas toujours été facile de faire œuvrer tout le monde dans le même sens, on se heurte à des indisponibilités dues à la profession de chacun, de plus l'éventail des opinions et le caractère individualiste crée un frein non négligeable. Le plus difficile est de faire admettre à chacun la conception de ce que doit être le rôle d'un conseiller municipal.

L'essentiel de tout cela est que l'on a pu malgré tout obtenir une majorité agissante et constructive.

Il reste à peu près un an pour terminer notre tâche nous essaierons d'employer ce temps à parfaire l'effort entrepris pour la satisfaction et le bien-être de tous, à vous de nous dire si notre bilan a été positif ou si nous nous sommes trompés, vous en êtes seuls juges.

B. JANNIN

Remerciant tous les annonceurs et particulièrement les commerçants et artisans de Basse-Goulaine qui, par leur publicité ont permis la parution de ce bulletin, je me permets de vous présenter mes meilleurs vœux pour 1976.

Je tiens malgré tout à rappeler à tous les lecteurs que les articles qui paraissent dans ce bulletin sont sous la responsabilité pleine et entière de leurs signataires, sans engager pour cela l'ensemble de la municipalité.

Toujours à votre disposition,

R. DAGAN

ASSAINISSEMENT
"LA DOULONNAISE"

CAMIONS RADIO - TÉLÉPHONE

L. PAITIER

6, Place du Vieux Doulon

44300 NANTES

Tél. 49.35.32



auto-école
du
LAURIER-FLEURI

R. PATOILLERE

Diplômé de la Prévention Routière
Diplômé d'Etat
Route de Clisson

44120 VERTOU

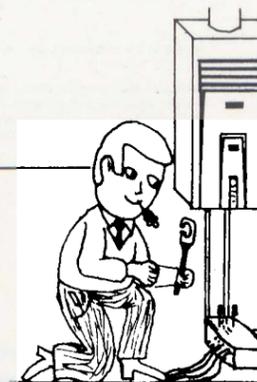
COURS DE CODE AUDIO-VISUEL

EXAMENS ÉCRITS PAR TESTS



73. - Basse-Goulaine (L.-I.). — Le Port

PLOMBERIE
CHAUFFAGE
COUVERTURE
ZINGUERIE



DANIEL SEBIRE

33, place Saint-Brice
44120 BASSE-GOULAIN
Tél. 54.90.70 (Café des Sports)

LA TAXE PROFESSIONNELLE

La loi n° 75-678 du 29 juillet 1975, parue au Journal Officiel du 31 juillet 1975, a institué une taxe professionnelle en remplacement de la patente.

Il s'agit de la dernière étape de la modernisation de la fiscalité directe locale, commencée en 1971 avec la révision des valeurs locatives des propriétés bâties. Trois des quatre « vieilles » ayant été rénovées en 1974, il ne restait plus que la patente.

Voici la réponse à quelques-unes des questions que les maires peuvent se poser sur cette réforme.

Le texte que vous trouverez ci-dessous reproduit les instructions concernant la mise en place de la taxe professionnelle telle que l'ont prévue : le Ministère de l'Économie et des Finances ainsi que le Ministère de l'Intérieur, dont la mise en place commence à compter du 1er Janvier 1976.

1. POURQUOI CETTE RÉFORME ?

La patente était établie à partir de **bases**

PERIMÉES

- valeurs locatives très anciennes :
1947 pour les maisons,
1925 pour les usines ;
- effectif salarial calculé de manière inadéquate :
cadre supérieur ne donnant pas lieu à une imposition plus élevée qu'un manoeuvre.

COMPLIQUÉES

- tarif à 1 650 rubriques :
incompréhensible pour les non-spécialistes ;
ne correspondant plus à aucune réalité.

LA LOI

détermine de nouvelles bases d'imposition mieux adaptées et plus simples.

met en œuvre deux principes fondamentaux :

- établissement de l'impôt, commune par commune ;
- versement du produit aux communes, groupements de communes, départements et régions.

2. QUI PAIERA LA TAXE PROFESSIONNELLE ?

DANS L'ENSEMBLE

les redevables de la taxe professionnelle seront les **mêmes** que ceux de la patente.

CEPENDANT

seront **exonérés** de cette taxe :

- ▶ les régies locales à caractère essentiellement culturel, éducatif, sanitaire, social, sportif ou touristique, même lorsqu'elles ont en outre un caractère industriel et commercial (théâtres, piscines, campings, abattoirs, eau, assainissement, ordures ménagères...);
- ▶ les quelques agriculteurs qui ne l'étaient pas encore.

3. COMMENT SERONT CALCULÉES LES BASES D'IMPOSITION ?

LES BASES

COMPRENDRONT

DEUX ÉLÉMENTS

□ LES SALAIRES ou LES RECETTES,

c'est-à-dire :

- 1,5% des salaires versés par l'entreprise (à l'exception de ceux des apprentis et des handicapés) ;
- ou bien, 1,8% des recettes, lorsqu'il s'agit de membres des professions libérales, de courtiers, de commissionnaires et d'autres intermédiaires du commerce employant moins de cinq salariés.

□ LES VALEURS LOCATIVES

- des immeubles et des terrains utilisés par tous les redevables de la taxe professionnelle : valeur calculée comme pour les taxes foncières ;
- des équipements, des meubles et des véhicules (pour les seuls redevables importants) : valeur égale à 16% du prix d'achat.

Ces bases seront réduites de moitié

- ▶ pour les artisans
● employant moins de trois salariés
● et exerçant une activité autre que le commerce de détail.

Cette correction a pour but d'assurer un allègement comparable à celui dont bénéficieraient les petits commerçants.

- ▶ pour les coopératives agricoles et SICA actuellement passibles de la taxe spéciale.

Cette correction a pour but de maintenir la situation actuelle.

4. Y AURA-T-IL DES TRANSFERTS DE CHARGES AU DÉTRIMENT DES MÉNAGES ?

NON La loi a prévu que l'effort fiscal demandé par les communes à leurs administrés en 1976 sera réparti entre les quatre taxes suivant les mêmes règles qu'en 1975. Bien entendu, il sera tenu compte des constructions et implantations nouvelles qui accroissent la matière imposable.

Cela signifie que la part de la taxe professionnelle en 1976 sera égale à celle qu'occupaient, en 1975, les taxes supprimées, à savoir :

- la patente ;
- la taxe sur les valeurs locatives des locaux professionnels (taxe facultative, n'existant que dans une minorité de communes) ;
- la taxe spéciale sur les coopératives agricoles ;
- la taxe sur les dépôts souterrains d'hydrocarbures.

Exemple :

Commune X					
1975			1976		
Produit des contributions directes locales 10 millions de francs			La commune vote un produit global de 11 millions de francs		
Taxes	Répartition en millions de F	%	Taxes	Répartition en millions de F *	%
Foncière bâtie	1	10 %	Foncière bâtie	1,1	10 %
Foncière non bâtie	1	10 %	Foncière non bâtie	1,1	10 %
Habitation	3	30 %	Habitation	3,3	30 %
Patente	4,5	45 %	Professionnelle	5,5	50 %
Coopératives agricoles	0,5	5 %			

* En l'absence de toute variation de la matière imposable.

Au cas particulier où, pour 1975,

- le taux communal de taxe d'habitation est supérieur au double de ... la moyenne départementale
- et celui de la patente inférieur à ...

la commune pourra, en 1976 et 1977, réduire de 10% par an la part de la taxe d'habitation dans le total des quatre impositions directes.
La Direction des Services fiscaux fournira, sur demande, toutes indications utiles à cet égard.

En aucun cas il n'y aura de transfert au détriment des ménages.

5. QUI FINANCERA ALORS L'ALLÈGEMENT DES PETITS COMMERÇANTS ET ARTISANS ?

EN GÉNÉRAL

A budgets locaux inchangés, les petits commerçants et artisans bénéficieront d'un allègement de l'ordre de 60%, en moyenne.

Ces allègements seront automatiquement financés par les autres commerçants, industriels ou prestataires de services puisque la taxe professionnelle occupera dans le budget communal la même place que la patente (voir question 4). Les transferts de charges entre redevables de la taxe professionnelle seront échelonnés sur trois années.

CEPENDANT

Dans les communes ne comptant que des petits commerçants et artisans, cet allègement ne jouera pas au niveau communal, du fait de l'absence d'entreprises plus importantes susceptibles d'acquitter un supplément de charge, mais au niveau départemental.

Ainsi, les artisans ou détaillants employant moins de trois salariés et exerçant dans des communes où les bases de taxe professionnelle par habitant sont inférieures d'au moins 50% à la moyenne départementale seront exonérés de la fraction départementale de cette taxe.

Exemple :

Épicier	1975		1976
	Bases totales de patente de la commune	Moyenne départementale	
● employant 2 salariés, ● exerçant dans une commune de 1 000 habitants	10 000 F		Pas de taxe professionnelle à acquitter au département. Cette exonération est automatiquement financée par les autres redevables de la taxe.
	soit 10 F par habitant	25 F par habitant	

En aucun cas, l'allègement des petits contribuables ne se traduira par une perte de ressources pour les collectivités locales.

6. QUELLES DÉCISIONS LES COMMUNES AURONT-ELLES A PRENDRE POUR 1976 ?

1974
1975
1976

Les communes devront à nouveau voter le produit qu'elles attendent :

- du total des quatre impositions directes ;
- le cas échéant, de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Les communes pourront, si elles le souhaitent, modifier les abattements de taxe d'habitation.

Les communes n'auront pas à renouveler les délibérations prises antérieurement en vue de faire bénéficier d'une exonération totale ou partielle de patente :

- les meublés de tourisme ;
- les caisses de crédit municipal ;
- les entreprises nouvelles.

Ces délibérations demeureront valables au titre de la taxe professionnelle.

L'Administration calculera les taux de taxes correspondant aux produits votés.

Les communes percevront **intégralement** :

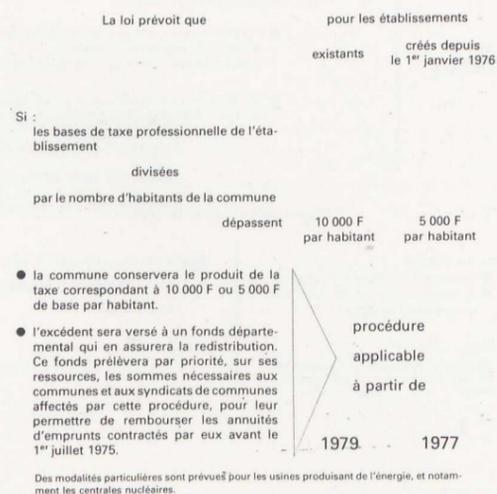
- ◆ ces produits ;
- ◆ plus celui des rôles supplémentaires établis en vue de réparer les omissions ou insuffisances.

Les décisions des communes devront être notifiées aux services fiscaux **avant le 1^{er} mars 1976**, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

7. LES RESSOURCES DE TAXE PROFESSIONNELLE SERONT-ELLES REDISTRIBUÉES ENTRE LES COMMUNES ?

JUSQU'A PRÉSENT, la patente produite par une entreprise bénéficiait à la seule commune d'implantation, même si cette imposition était exceptionnellement importante.

DÉSORMAIS, en pareil cas, une redistribution partielle sera effectuée entre les communes. Les transitions seront ménagées.



8. COMMENT ÉVOLUERA LA PART DE LA TAXE PROFESSIONNELLE DANS LA FISCALITÉ LOCALE ?

Le Parlement a préféré ne pas modifier, dans l'immédiat, les règles de répartition entre les quatre taxes, de façon que les transferts de charge provoqués par l'institution de nouvelles bases, en remplacement de celles de la patente, ne viennent pas se cumuler avec d'autres transferts.

Ces règles seront assouplies à compter de 1978.

Les communes décideront alors non plus des produits, mais des taux de taxe, dans des conditions qui seront précisées par voie législative à la fin de 1977.

J'ai essayé de rendre aussi compréhensible que possible ces nouvelles modalités qui, je l'espère, apporteront à chaque administré intéressé, les renseignements qu'il souhaite.

Le Subdélégué aux Finances
P. BOUIN

AFFAIRES SOCIALES

La Commission Sociale et Culturelle s'est réunie régulièrement et dans une ambiance très sympathique les différents membres ont pu échanger et travailler en parfaite coopération.

Vous trouverez ci-dessous des compte-rendus des différentes activités. Il convient de féliciter tous ceux qui de près de ou de loin contribuent à l'amélioration sociale de nos concitoyens. Cette rubrique sociale que nous voudrions voir se développer doit être l'image du travail effectué.

Amicale intercommunale des DONNEURS DE SANG

Nous n'avons je pense rien à vous apprendre sur l'utilité de notre activité, ni sur l'importance de la transfusion sanguine. Sur le plan social et humain c'est pour nous la priorité des priorités.

Priorité sur le plan physique et humain, pour soulager et aider la guérison des malades et des blessés.

Priorité sur le plan social. Participer au don du sang bénévolement, anonymement, c'est avoir la satisfaction d'avoir donné un peu de soi-même pour aider son prochain.

A une époque où tout le monde tend à devenir de plus en plus égoïste, pensez aux services que vous serez peut-être obligé de demander aux donateurs de sang pour vous ou votre entourage.

Je m'adresse particulièrement aux jeunes. Je leur demande de s'associer à nos collectes pour répondre aux besoins toujours croissants de ce précieux liquide.

Les collectes ont lieu :

- à St-Sébastien, salle des cantines début mars 76
- à Haute-Goulaine, salle des écoles début juin 76
- à Basse-Goulaine, centre de la Grillonnais, début septembre 76.

Nous souhaiterions que pour la collecte de Basse-Goulaine des jeunes viennent participer à notre organisation de collecte, et par cela même promouvoir notre action, pour convaincre le maximum de jeunes à faire le don du Sang.

Nous vous remercions de l'effort que vous voudrez bien nous accorder et nous donnons rendez-vous au plus tard en septembre à Basse-Goulaine.

P. RICORDEL

Nous profitons de ce bulletin pour remercier le centre de la Grillonnais qui nous permet de réaliser nos collectes de sang dans ses locaux dans des conditions exceptionnelles.

BIBLIOBUS

Le «BIBLIOBUS» est un service de prêt de la Bibliothèque Centrale de Prêt de la Loire-Atlantique. Le bus passe dans les communes du département et laisse en dépôt pour trois mois un certain nombre de livres. A Basse-Goulaine le dépôt du Bibliobus se trouve dans une salle de la vieille cure. L'heure d'ouverture est fixée au dimanche matin de onze heures à midi.

Le service est assuré par trois personnes. En ce moment il y a 300 personnes d'inscrites et chaque dimanche une vingtaine de personnes viennent chercher des livres.

Le Bibliobus est un service de l'Éducation Nationale et par conséquent entièrement gratuit.

Chantal ROLLAND

HALTE D'ENFANTS

Depuis 3 ans, l'Association Familiale Rurale a mis à la disposition des familles, un service hebdomadaire de Halte-Garderie, dans un local spécialement aménagé pour les petits de 3 mois à 5 ans avec une gardienne dévouée et compétente.

Une dizaine d'enfants en profitent chaque semaine à la grande satisfaction des mamans ainsi libérées.

Cet après-midi à la halte est pour beaucoup de ces petits la première séparation d'avec la maman et constitue pour eux un tremplin, avant la grande séparation de l'école qui se passe ensuite plus facilement.

La Halte peut accueillir encore quelques enfants. Aucune inscription préalable n'est nécessaire.

Chaque mardi de 13 h 30 à 18 heures vos enfants sont attendus !

ELECTRICITE GENERALE
Electro-Ménager — Radio-Télé — Sonorisation
Henri PIVETEAU
La Pinelière - 44 HAUTE-GOULAINES - Tél. 54-93-33

L'AIDE MÉNAGÈRE

L'AIDE MÉNAGÈRE est un service qui permet le maintien à leur domicile des personnes âgées de plus de 65 ans, qui, fatiguées ou légèrement handicapées, ne peuvent plus faire seules les indispensables travaux domestiques. Les aides ménagères sont des femmes compétentes et dévouées qui leur apportent la chaleur d'une présence tout en faisant : ménage, lavage ou repassage. Actuellement 7 personnes sont ainsi secondées par 2 aides ménagères.

Si vous êtes âgées de plus de 65 ans et que vous pensez que votre cas relève de ce service, pour tous renseignements adressez-vous à L'ASSOCIATION FAMILIALE RURALE Mme LE DOSSEUR 20, rue de Bretagne Tél. 54.92.19 B.G.

L'AIDE VESTIMENTAIRE

L'AIDE VESTIMENTAIRE remercie les personnes pour leurs dons de vêtements ce qui permet d'aider les familles.

Nous serions heureux d'en accueillir un plus grand nombre pour bénéficier de cette entr'aide qui, rappelons-le, est à la disposition de tous.

Les responsables
Mmes DABOUI et BOUYER

Mutuelle Ouvrière et Paysanne de Basse-Goulaine Société de Secours Mutuels

La Société de Secours Mutuels de Basse-Goulaine, maintenant bien structurée, possède un service régulier et rapide auprès de ses adhérents.

Nous avons tout mis en œuvre pour assurer cette régularité pour la satisfaction de ses bénéficiaires par des permanences fréquentes et régulières et nos sociétaires sont assurés de se voir rembourser les prestations qui leur sont dues dans les meilleurs délais.

Nous tenons à vous signaler que pour une cotisation très modique nous remboursons le ticket modérateur selon le tarif de responsabilité de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie :

- 1 - sur tous les produits pharmaceutiques : depuis le 1er janvier 1975.
- 2 - sur les visites, consultations (médecins et spécialistes) : depuis le 1er juillet 1975.
- 3 - sur tous les actes médicaux figurant à la nomenclature de la C.P.A.M. à compter du 1er janvier 1976.

Nous avons effectué un très bon redressement de notre Société et pouvons vous assurer que tout sera fait pour la rendre la plus florissante possible.

Tous nos sociétaires sont concernés pour que cet avenir soit brillant en fréquentant les permanences où le meilleur accueil leur est réservé.

Nous rappelons nos permanences :

Centre P.E. LYNCH (1er étage)
le 1er samedi de chaque mois
le 3ème mardi de chaque mois de 17 à 19 h.



ASSOCIATION FAMILIALE RURALE

L'Association de Basse-Goulaine fait partie de la Confédération Nationale de la Famille Rurale et, plus localement, de l'Union Départementale des Associations Familiales, dont les buts essentiels sont :

- L'étude, la défense, la représentation des droits et des intérêts des familles, notamment en ce qui concerne les problèmes de vie familiale, de consommation, de loisirs des enfants.
- La création de tous services susceptibles de répondre aux besoins des familles.

Dans cet optique, l'Association de Basse-Goulaine assure différents services :

1 - L'Aide Familiale à domicile, auprès de la mère malade, fatiguée ou surchargée. L'intervention de l'Aide se fait rapidement, le prix horaire demandé par la CAFLA ou la CPAM varie selon les revenus de la famille.
Responsable : Mme SIBILEAU 14, rue de Provence Tél. 54.91.76.

2 - La Ruche et le Centre Aéré ont encore cette année accueilli une centaine d'enfants de la Commune de 3 à 7 ans puis de 7 à 12 ans.
Responsable : Mme SIBILEAU 14, rue de Provence Tél. 54.91.76

3 - La Halte-Garderie attend les jeunes enfants à partir de 3 mois tous les mardis après-midi de 13 h 30 à 18 h pendant la période scolaire. Elle a lieu dans les salles de consultation des nourrissons. Tarif : 2,50 F par enfant.

4 - Les parents qui veulent sortir le soir peuvent demander quelqu'un pour garder leurs enfants à domicile, auprès du service de baby-sitter.
Responsable : Mme BRÉHÉRET - Centre des Grézillières Tél. 54.90.02
Tarif : 15 F par soirée + 5 F par heure après minuit.

Pour les personnes de la commune n'adhérant pas encore à la Société et pour celles nouvellement arrivées à Basse-Goulaine, nous nous tenons à leur disposition pour leur donner tous les renseignements utiles qu'elles désiraient recevoir. Pour cela il vous suffit de vous adresser à :

MM. BERTIN Marcel	24, route des Landes de la Plée
BREUS Michel	route de la Jarnigarnière
GUILBAUD Henri	34, route des Landes de la Plée
HERY Yves	rue du Grignon
LEFEUVRE René	Rue des Martières
RIVALLAND Gilbert	la Lande des Rouleaux
VIAUD Marcel	L'Aulnay-Sillay

qui se tiennent à leur disposition pour leur donner toutes les conditions utiles.

Pour le Conseil d'Administration
Le Président : M. BERTIN



BULLETIN D'ADHÉSION
à recopier et à envoyer à l'une des adresses ci-dessus

MUTUELLE OUVRIÈRE ET PAYSANNE
de Basse-Goulaine

Je désire recevoir tous les renseignements nécessaires pour solliciter mon adhésion à la Société de Secours Mutuels de Basse-Goulaine.

Adresse complète

Basse-Goulaine, le
date et signature.

Louis DALLOT

PLATRERIE - FAIENCE - FUMISTERIE
Tél. 75.71.16 La Plée, 44120 BASSE-GOULAIN

coiffure messieurs
Soins - Traitements

Alain Le Roy

4 rue de l'Île-de-France, 44120 BASSE-GOULAIN Tél. 54.92.18

AMBULANCE - TAXI Tél. 54.90.70
J.-L. CHAILLOT
MAISON DE LA PRESSE
CAFÉ DES SPORTS BASSE-GOULAIN

Bernard BÉGUIN Massage - Rééducation
Électrothérapie
Masseur - Kinésithérapeute
Para Fango infrarouge
32, rue de la Razée 44120 BASSE-GOULAIN
Lotissement du « Tertre » Tél. 54-91-61

UNION MUTUALISTE FAMILIALE

PRES de 350.000 HABITANTS de LOIRE-ATLANTIQUE
adhèrent à
l'UNION MUTUALISTE FAMILIALE
10, rue de Bel-Air, NANTES

avec :

- la Caisse Chirurgicale Mutuelle Familiale
- la Mutuelle Familiale pour Tous
- le Crédit Immobilier Familial
- l'Association Familiale Mutualiste Retraite
- le Club Air et Soleil

POURQUOI PAS VOUS ?

- Vous craignez le coût de l'intervention chirurgicale ou de l'hospitalisation médicale,
- Vous voulez obtenir des renseignements d'ordre social ou juridique,
- Vous avez un problème de LOGEMENT, vous voulez faire construire,
- Vous êtes AGÉ et vous voulez vous réunir à plusieurs pour organiser vos Loisirs,
- Vous recherchez des formules de LOISIRS-VACANCES intéressantes,

Notre Correspondante-Déléguée dans votre Commune :
- Mme JEUSEL Suzanne, 9, rue de l'Échalier à BASSE-GOULAINE,

vous recevra pour toute demande de renseignements :
- le mercredi de 10 h à 11 h, à son domicile.

Notre Permanent Social, se tient à votre disposition :
- les 1er et 3ème mardis de chaque mois :
à VERTOU, Centre Administratif, rue du
8 Mai 1945, de 15 h à 17 h.

à BEAUTOUR, Centre Médico-Social, de
18 h à 19 h.

- les 2ème et 4ème mardis
 - les 1er et 3ème Vendredis
 - les 2ème et 4ème Jeudis
 - les 1er et 3ème Samedis
- à NANTES, 10, rue de Bel-Air (sur rendez-vous).

LE CLUB DU TROISIÈME AGE

Vous avez tous pu voir samedi et dimanche 29 et 30 novembre lors de l'exposition-vente que ce club était bien vivant, toujours plein d'idées pour vous présenter ses travaux et vous accueillir. Ces deux journées sont le temps fort de l'année et à cette occasion tous les membres du Club se sentent spontanément mobilisés pour aider, chacun selon ses capacités, à vous recevoir le plus agréablement possible.

Vous avez vu là les travaux faits chez soi tout au long de l'année, mais aussi ceux réalisés au Club au cours des jeudis de bricolage.

Ces jeudis alternent avec ceux de la réunion d'amitié où l'on joue, et parle amicalement dans une ambiance très détendue. Il faut cependant faire 2 remarques : nous constatons avec plaisir que :

- 1 - Nos adhérents sont fidèles. On sent qu'ils sont heureux dans leur club et s'y sentent chez eux, on les retrouve de jeudi en jeudi.
- 2 - Un regret tout de même : heureux entre eux, ils ne pensent peut-être pas assez à amener à leur tour d'autres personnes âgées, arrivées plus nouvellement dans la commune, ou plus timides, ou moins valides.

Le Club est ouvert à tous et chaque membre du Club devrait s'efforcer d'entr'ouvrir chaque jeudi un peu plus la porte à de nouveaux venus.

Grâce au travail de l'année et à la gentillesse et à la générosité de tous lors de l'exposition-vente, nous avons pu cette année faire deux achats importants, un appareil de projections et une machine à coudre qui est une aide précieuse pour la réalisation des travaux.

Nous avons pu faire aussi deux voyages, l'un en Brière en juin, avec promenade en barque et déjeuner à Saint-Jacut, l'autre en septembre à Saint-Brévin et la Bernerie avec la pause-déjeuner traditionnelle dans un restaurant bien accueillant à St-Père en Retz.

Depuis le mois d'octobre une nouvelle activité a été lancée : la gymnastique adaptée spécialement au 3ème âge, 10 personnes dont 3 messieurs suivent docilement les conseils de la Monitrice, Madame GRINGOIRE, pour se détendre, respirer à fond, assouplir ses articulations.

Et c'est ainsi que ce Club, parce qu'il va toujours de l'avant, dans ses réalisations et ses activités, continue à être un foyer très vivant et très dynamique, au cœur même de Basse-Goulaine.

Jours de réunion : 2ème et 4ème jeudi de 14 h 30 à 18 h.
Gymnastique : chaque vendredi de 14 h 30 à 15 h 30.

Le Troisième Age

*Qui donc a prétendu que ceux du Troisième Age
Ne savaient, écrasés par le poids de leurs ans
Que se plaindre, gémir, regretter leurs printemps
Et geindre des douleurs qu'ils avaient en partage*

*Il est cruel je sais, de se voir moins de dents
De constater que l'œil est paresseux de vue
Que l'ouï est mauvaise, et que, mal soutenue
La mémoire a parfois de tristes accidents*

*Je sais que ce n'est pas sans un peu d'amertume
Qu'on se voit se dégarnir d'un ornement pileux
Un crâne qui, poli, se révèle frileux
Ou d'y voir l'argent luire où l'or avait coutume*

*Mais qu'importe après tout ce lot d'infirmités
Quand le cœur reste jeune et la tête lucide
Chassons de nos esprits toute angoisse livide
Et pensons aux beaux jours, non aux calamités*

*Nous dressant tous d'un bloc contre ces calomnies
Brandissant notre joie, ainsi qu'un fier drapeau
Nous tenons sans faiblir le lumineux flambeau
Qui réchauffe les cœurs et raffermis les vies !*

*Si nous ne dansons plus, nous savons tous chanter
Les vieux airs de jadis reviennent en mémoire
Et vedettes courant sur la piste de gloire
Du rossignol nous sentons l'âme palpiter*

*Les romans policiers ont de nombreux lecteurs
Et le cœur dans la joie l'on joue au domino
La belote peut avoir de fervents mainteneurs
Ainsi que la pétanque et les petits chevaux*

*Et si basket, tennis, rugby n'y sont que rêve
Notre local est cependant riche en plaisirs
Dont le moindre n'est pas, comblant tous nos désirs
De nous trouver ensemble en une douce trêve*

*Trêve de nos soucis, trêve de nos chagrins
Oublions en entrant tout ce qui nous divise
Et mettant en concrets l'helvétique devise :
« Un pour tous, tous pour un »
Ne lâchons pas les mains.*

Texte confié par Madame BOUDELIER.

Les Vaccinations

*Il n'est pas dans mon propos de reparler des
vaccinations obligatoires pour les enfants. Celles-ci se font
dans des conditions satisfaisantes soit au dispensaire, soit
chez les médecins à leur cabinet.*

*Je voudrais insister sur l'importance de la prévention
vaccinale chez les adultes.*

*En effet, on voit encore beaucoup trop souvent
des Tétanos, des Diphtéries et des Poliomyélites chez des
adultes et ces maladies pourraient être supprimées par une
vaccination qui très souvent est simple.*

*Il en est de même d'ailleurs de la vaccination
anti-tuberculeuse. Beaucoup de nos concitoyens ont encore
une cutie négative et la protection par le B.C.G. est à la fois
anodine et très efficace. La tuberculose reste encore un
fléau dont il faut être conscient de la gravité.*

*L'idéal serait que chacun d'entre nous possède
un carnet de vaccinations comme il en existe pour les
enfants et fassent régulièrement les rappels afin de se protéger
de façon très simple contre des maladies qui peuvent
être graves.*

*Chacun pourra trouver auprès du Service Social
les renseignements dont il a besoin à ce sujet et j'espère
que les demandes seront nombreuses.*

Docteur Michel HARDY.

ARTICLES FUMEURS, PAPETERIE, BIMBELOTERIE

T
A
B
A
C

BAR - JEUX

René BIGOT

8 rue Pasteur, 44120 BASSE-GOULAINE - Tél. 54.90.77

TOUS TRAVAUX DE MENUISERIE
ET CHARPENTE

Louis JEUSEL

44120 BASSE-GOULAINE

Tél. 54.90.41

URBANISME : Faisons le point

Après les réalisations spectaculaires de 1973 : groupe scolaire, station d'épuration,... nous venons de passer une période apparemment plus calme en matière de réalisations d'urbanisme. Pourquoi ?

1ère raison : les moyens financiers.

Après les deux très gros investissements ci-dessus, il fallait obtenir la totalité des subventions promises de l'État, ce qui est fait, et soulager les finances municipales.

2ème raison : difficultés économiques générales

Les prix sont devenus incertains et les coûts des travaux ont évolué rapidement alors que les aides de l'État sont devenues plus difficiles.

3ème raison : les délais de préparation ou de mise en place de nouvelles opérations.

Le temps nécessaire à mettre en place un dossier complet, obtenir les nombreuses autorisations des divers services concernés : équipement, génie rural, préfecture,... puis l'accord définitif du Conseil, est toujours important et malheureusement plus long que ne l'envisagent et ne le souhaitent les Membres du Conseil Municipal.

Mais le travail ne s'est pas arrêté au niveau de la commune et avec la nouvelle année il y aura à nouveau des réalisations importantes. En voici un inventaire sommaire :

VOIRIE.

- Nous avons bon espoir que la chaussée des départementales D 119 et D 319 soit entièrement refaite au cours du premier trimestre 1976, depuis les entrées Sud de l'agglomération jusqu'au carrefour des Rouches puisque sont maintenant réalisés tous les travaux souterrains : assainissement, gaz, renforcement d'eau, électricité et téléphone.

- Dans le village des Vallées, le classement du chemin du Petit Hâvre en voirie communale a été obtenu et les services de l'Équipement en étudient actuellement le redressement et la réfection totale pour en faire une voie réglementaire et carrossable de 8 m.

Au titre du budget 1975, le Conseil Municipal a voté un crédit pour la réfection des chemins ruraux. La Commission des Voies et Chemins vient d'arrêter un programme qui concerne environ 2.500 m de chemins ruraux dont les travaux seront réalisés dans les tout prochains mois.

- Le chemin du Vigneau doit également être complètement refait après achèvement des travaux à la charge du promoteur du lotissement du Parc.

- Poursuivant l'effort de l'année 1974, une tranche de 10 km de réfection de fossés sera réalisée également à partir des crédits du budget 1975.

- Enfin, mais ce n'est pas de la responsabilité de la commune, la réalisation de la voie express à partir du Pont de Bellevue doit commencer en 1976. Le projet définitif comporte un accès à la voie express sur la route du Loroux - Bottreaux au carrefour des Épinettes, par un échangeur, et un autre accès plus simple près du Pont de Gué.

TERRAINS COMMUNAUX.

Le remblaiement des 4 hectares de terrain acquis par la commune en 1974/1975 à l'Est du groupe scolaire, commencé en 1975, va être mené très activement en 1976.

- La commune a acquis divers terrains disponibles pour environ 32.000 m² au Sud du lotissement communal de la Grande Ouche. Une partie de ces terrains sera cédée très prochainement à un organisme social pour la réalisation de maisons individuelles destinées aux personnes âgées. Plusieurs maisons de ce petit lotissement spécialisé seront réservées à des personnes âgées de Basse-Goulaine.

- La commune a également acquis à titre provisoire un terrain en direction du village des Vallées, en vue de l'implantation espérée d'une petite usine de mécanique, première installation industrielle sur Basse-Goulaine.

- Le Conseil Municipal a décidé des opérations de vente de terrains au profit d'organismes H.L.M. : le terrain de sport de la Razée et une partie des terrains remblayés du Grignon entre la station d'épuration et le Grand Canal.

ASSAINISSEMENT.

Après l'extension réalisée à La Rivière et vers Le Hamelin, une importante réalisation va intervenir au deuxième trimestre 1976 : installations d'une station de pompage près du village de Launay-Sillay et réalisation du réseau concernant le village et le lotissement de Launay-Sillay et la majeure partie des habitations le long de la Départementale 119 jusqu'au Moulin Soline.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS.

Le Conseil Municipal a voté des crédits et accepté les projets d'une partie de l'ensemble sportif prévu près du groupe scolaire. Les travaux vont commencer incessamment concernant :

- un terrain de football en gazon aux dimensions réglementaires avec équipement d'arrosage permanent,

- un terrain de football d'entraînement en stabilisé avec éclairage nocturne,

- un plan stabilisé pour athlétisme, handball ou basketball.

Enfin, il est possible d'espérer que les moyens financiers seront accordés prochainement, et il a été décidé de réaliser près de ces terrains de sport une salle polyvalente omnisports de 20 x 40 m et les vestiaires et sanitaires indispensables. Sans être trop optimistes, cette dernière réalisation devrait être terminée en 1976. Il restera à compléter cet ensemble par une piste et des aires d'athlétisme, des tennis,... mais ce sera pour plus tard.

LOCAUX COMMUNAUX.

C'est la commune qui réalise actuellement la poste en construction au bas du bourg. Le local qui doit être prêt en Mai sera loué à l'Administration des P.T.T. et les loyers ainsi perçus couvriront pratiquement les frais de financement de la construction. Peut-être aurons nous plus tard un centre de tri implanté à Basse-Goulaine par extension de la réalisation actuelle.

Avec l'aide de la commune (Mise à disposition des terrains, travaux de voirie, fondations) et du Ministère de la Jeunesse et des Sports (fourniture des éléments préfabriqués) les jeunes montent actuellement leur club qui complètera ainsi le local dont ils disposent près de la vieille cure. Nous souhaitons que leur dynamisme permette d'envisager l'inauguration de ce local en 1976, pour le moment c'est bien parti !

LOTISSEMENTS.

Deux lotissements à caractère social ont été décidés sur des terrains communaux :

- 1 lotissement de 65 maisons individuelles T.4, 5 et 6 du type H.L.M. accession à la propriété sur 36.000 m² de terrain au Grignon. Les travaux de ce lotissement qui sera desservi par un nouveau passage sur le Petit Canal, doivent commencer dans le premier trimestre 1976 et il n'est pas impossible que les premières maisons soient disponibles avant les deniers jours de la nouvelle année.

CHARPENTE - MENUISERIE Fabrique de Bateaux
Spécialité de Plates de Loire
Roger CHESNEAU
Le Hamelin, 44120 BASSE-GOULAINÉ - Tél. 54.92.33

- 1 lotissement avec petits immeubles collectifs (1 et deux étages) comprenant environ 35 logements T.3, 4 et 5, du type H.L.M. locatif sur le terrain de la Razée. Les travaux commenceront en 1976.

- En ce qui concerne les lotissements privés, après diverses difficultés, la deuxième tranche du lotissement l'Échalier est maintenant pratiquement disponible et comprend 40 lots.

- Le lotissement de Launay-Sillay en zone rurale a été enfin autorisé pour 30 lots et la viabilité est achevée.

D'autres projets devraient se confirmer en 1976.

VENTE DE TERRAIN ET CONSTRUCTIONS.

Il y a eu à Basse-Goulaine comme partout un certain ralentissement des opérations immobilières, mais depuis le mois de septembre les dossiers déposés sont à nouveau très nombreux et malgré un temps mort d'environ six mois, les projets confirmés en 1975 seront au même niveau que ceux de toute l'année 1974 :

	1974	1975 (11 mois)
Certificats d'urbanisme	63	43
Permis de construire :		
- maisons neuves	61	57
- bâtiments secondaires ou extension	27	14

Les récentes dispositions gouvernementales concernant les crédits aux particuliers et la mise à disposition des nouveaux lotissements doivent conduire à une progression très importante des permis de construire en 1976.

QUE DEVIENT LE PLAN D'OCCUPATION DES SOLS (P.O.S.).

Il est apparu au Conseil Municipal que la part réservée à la commune de Basse-Goulaine dans le Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire était très insuffisante et condamnait la commune à stagner au niveau atteint en 1974. C'est pourquoi le Conseil Municipal s'est prononcé contre ce schéma directeur et a demandé aux Autorités Régionales de revoir les objectifs pour notre commune.

Des promesses ont été faites mais aucune décision écrite n'a confirmé le nouvel objectif envisagé pour Basse-Goulaine et qui serait de 8.000 habitants en 1985. Il est peu probable maintenant que la révision effective du schéma directeur ne soit officialisée avant 1977.

GARAGE
STATION SERVICE **Claude LAMY**
Vente - Réparation — AUTOS - TRACTEURS - CYCLES
23 route des Landes-de-la-Plée, 44120 BASSE-GOULAINÉ - Tél. 54.90.44

Horlogerie - Bijouterie - Orfèvrerie - Cadeaux
M^{ME} BIDET
 Réparations garanties
 30 bis rue Maurice-Daniel, 44230 SAINT-SÉBASTIEN - Tél. 78.33.17

MOTOCONFORT Cycles et Motocycles
Claude BOUYER
 Concessionnaire - Service après-vente
 47 bis rue Maurice-Daniel 44230 SAINT-SÉBASTIEN

Parlons un peu des statistiques agricoles

L'étude du P.O.S. est donc pour l'instant mise en sommeil, mais ceci ne crée pas pour le moment d'entrave sérieuse au développement communal en matière d'habitations ou d'exploitations agricoles. Par contre, cette situation freine vraisemblablement l'affectation de terrains actuellement sans emploi à des vocations à caractère industriel ou commercial, par exemple en direction de Vertou et de la R.N. de Poitiers.

L'ensemble de ces réalisations très importantes va apporter une animation nouvelle à la commune dans les prochains mois, mais suivant le plan général de financement de la commune, ces réalisations ne doivent pas alourdir les charges financières actuelles supportées par chacun.

Ph. BEAUPERE

3.12.1975

et faisons un retour en arrière de 30 années, ce qui nous ramène en 1945 où BASSE-GOULAINNE se consacrait entièrement à l'agriculture.

A l'époque, 136 exploitants agricoles figuraient au registre de cultures comprenant :

50 Propriétaires Exploitants
 83 Fermiers
 2 Métayers

mettant en valeur :

368 ha 65 de prairies
 348 ha 04 de terres labourables
 6 ha 79 de cultures fruitières
 172 ha 54 de vignes
 26 ha 51 en bois et forêts
 1 ha 75 de peupleraie
 3 ha 31 d'oseraie
 13 ha 21 de jardins potagers
 18 ha 41 de cultures maraîchères
 0 ha 20 de pépinières
 13 ha 98 de terrains agricoles non cultivés

973 ha 40 réservés à l'agriculture pour une surface totale de 1.253 hectares.

Le cheptel se composerait de : 442 bovins, dont :

268 vaches laitières
 8 vaches de travail
 11 boeufs de travail
 8 taureaux
 60 élevés de moins d'un an
 87 élevés de plus d'un an

et

102 chevaux

Telle était la situation agricole en 1945 faisant vivre environ 80 % de la population de l'époque qui s'élevait d'après le recensement officiel à 1185 habitants.

Les temps ont changé, et la vocation rurale de Basse-Goulaine tend à disparaître, si on tient compte chaque année de l'arrêt des exploitants de polycultures et la transformation en cultures légumières qui nécessite une surface moins importante.

Après les derniers renseignements tirés du recensement général de l'agriculture en 1970 nous constatons à cette époque que :

93 exploitants existent sur la commune pour une surface agricole utile de 725 ha 20 dont 682 ha 14 exploités.
 Terre labourable : 110 ha 77
 Prairie : 398 ha 98
 Cultures maraîchères et diverses : 172 ha 49

Les familles d'exploitants comprennent : 369 personnes et 51 salariés permanents y trouvent leur travail.

Le nombre total de bovins est de : 408
 ovins 9
 porcins 244 (y compris les élevages industriels)

La répartition des exploitants se fait de la façon suivante :

Moins d'un hectare	17 avec	9 ha 01
de 1 à 5 ha	26	68 ha 88
de 5 à 10 ha	22	147 ha 94
de 10 à 20 ha	21	274 ha 09
de 20 à 50 ha	7	182 ha 22

Les chefs d'exploitation sont :

d'un âge inférieur à 35 ans	5
de 35 à 50 ans	36
de 50 à 65	46
de plus de 65 ans	6

Ces dernières statistiques officielles de 1970 se trouvent en 1976 fortement modifiées et en dehors de la culture maraîchère et légumière tout laisse supposer à plus ou moins longue échéance la disparition du monde rural à Basse-Goulaine pour laisser la place à une commune urbaine et particulièrement dortoir : hélas...

Le Délégué à l'Information,
 R. DAGAN



Vous qui voulez construire à BASSE-GOULAINNE un service conseil d'architecte est à votre service...

Les permis de construire sont soumis au double examen du Maire et des services de l'Équipement.

Pour aider ceux qui veulent construire à préparer un dossier complet et dont l'architecture soit conforme aux règles régionales d'urbanisme la Direction de l'Équipement vient d'organiser un service gratuit d'architecte conseil.

Cet architecte, Monsieur SERANE, assure plusieurs permanences mensuelles au Bureau de l'Équipement :

356, route de Clisson - téléphone 75.19.04
 (près de l'usine CASSEGRAIN)

Demandez à la Mairie les permanences mensuelles et allez prendre conseil avant de déposer votre dossier en Mairie.

Ce service ne coûte rien, il vous fera gagner du temps lorsque vous déposerez votre demande de permis de construire.

RADIO - TV - HI-FI - ÉLECTRO-MÉNAGER
J. OLLIVIER Distributeur officiel **RADIOLA**
 437, route de Clisson - Tél. 75.69.32
 44230 SAINT-SÉBASTIEN
 A la même adresse : 
 UN TECHNICIEN A VOTRE SERVICE POUR VOS DÉPANNAGES RAPIDES
ÉLECTRO-MÉNAGER toutes marques
Tél. 75.69.32

CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
ISOLATIONS
ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE
 Agréé EDF
Patrick OLIVIER
 6 place de l'Église - 44120 HAUTE-GOULAINNE
 Tél. 54.91.71

 PEINTURE — VITRERIE
Gilles ROUSSEAU
 117 route des Landes-de-la-Plée
 44120 BASSE-GOULAINNE
 Tél. 54.92.02

JOSEPH ROBIN **assurances**
 TOUTES BRANCHES
 AGENT GÉNÉRAL de
 LA NANTAISE et l'ANGEVINE réunies

 "Le Bois Marteau" - 32, rue de l'Île-de-France
 44 - Vertou - Tél. 78.42.98

JEUNESSE, SPORTS et LOISIRS

Secteur particulièrement riche en activité compte-tenu des nombreux services qu'il recouvre et de leurs propres objectifs.

A - ÉDUCATION

- a) Écoles
- b) Restaurant
- c) Transport scolaire

B - LES LOISIRS

- a) Les Sports
- b) La Culture

A - ÉDUCATION

- a) Écoles

Les effectifs demeurent en progression dans le contexte de la rentrée 1975-1976

École Publique Maternelle	131 élèves	4 classes
École Privée Maternelle	87 élèves	: 2 classes
École Publique Primaire	200 élèves	: 7 classes
École Privée Primaire	137 élèves	: 4 classes

Nous enregistrons une ouverture d'une classe à l'école publique primaire.

La Commune accorde pour les fournitures scolaires une participation de 45,00 F par élève de chaque école.

Elle participe aux frais de fonctionnement des écoles privées pour une somme de 120,00 F par élève. La Commune couvre les besoins de l'école publique en frais de matériel et de fonctionnement et octroie une subvention de 10,00 F par élève pour l'achat de matériel pédagogique.

Ainsi, compte-tenu du peu de participation de l'État dans le cadre du fonctionnement des écoles, ce sont de lourdes sommes qui sont laissées à la charge de la Commune.

Les seules prises en charge par l'État sont les salaires des instituteurs (aides-maternelles exclues) et une part modeste d'amortissement pour les constructions des écoles publiques. Notons également une participation communale de 25,00 F par élève pour les enfants fréquentant les C.E.S. et C.E.G.

Malgré ces apports, non négligeables, nous constatons que les moyens alloués à l'école sont encore insuffisants pour faire face à l'éducation de nos enfants. Cette situation demeure liée au choix politique de notre Pays. L'État transfère ainsi trop de charges sur les Collectivités Locales.

- b) Restaurant d'enfants.

Ce service fonctionne dans de bonnes conditions matérielles. Les efforts constants du Comité de Gestion permettent de maintenir une qualité de repas satisfaisante. Nous dépassons les 300 rations par jour avec 3 lieux de restauration :

- Maternelle Publique
- Maternelle Privée
- Primaire : Salle du restaurant du Grignon

Le prix de revient du repas est de 5,90 F. La participation des parents s'établit à 4,60 F. La Commune prend à sa charge la différence qui comprend entre autres la surveillance nécessaire pour assurer l'apport éducatif au cours du repas et l'encadrement après celui-ci. Notons que les frais de fluides : eau - gaz - électricité ne sont pas comptés dans le prix de revient des repas. Ces frais sont également pris en charge par la Commune. Il faut savoir que ce service de restauration coûte environ 55.000 F à la Commune par an.

- c - Le Transport scolaire primaire.

138 enfants bénéficient de ce service qui fonctionne désormais pour sa 5ème année. Dans ce domaine une injustice flagrante est maintenue au niveau des enfants en bas âge (écoles maternelles) qui, à ce jour ne sont pas encore bénéficiaires de la subvention.

Ainsi ce service qui nécessite une participation des familles d'environ 140,00 F par enfant, pourrait être diminué nettement si tous les enfants étaient pris en charge.

La carence de ces subventions est atténuée par une participation communale d'environ 60,00 F par enfant par an. Ce sont en particulier les surveillances qui sont totalement prises en charge par la Commune (Prix de revient total de ce service : 200 F par enfant).

De nouvelles situations scolaires retiennent à ce jour notre attention pour les enfants fréquentant les C.E.S ou C.E.G. En effet, des parents souhaiteraient la création d'un autre service pour leurs enfants concernés. Ce sera sans doute un souci de la Commission du Transport Scolaire.

B - LES LOISIRS

- a) Le Sport

Le sport, quoiqu'en pense peut-être une majorité de la population, demeure le parent pauvre des loisirs. Tout d'abord c'est une entreprise qui nécessite beaucoup d'abnégation, beaucoup de temps aussi, et ne le cachons pas un certain goût du risque et de l'effort. Dans le contexte de notre vie absorbante que nous reste-t-il pour assurer quelques heures de sports par semaine. Certes, ce ne sont pas là les seuls moyens nécessaires à la participation. A Basse-Goulaine, trois associations sportives

L'ATHLÉTIC CLUB FOOTBALL
L'AVENIR CYCLISTE-CYCLISME
L'ASSOCIATION SPORTIVE «LA GRILLONNAIS» - Omnisports.

Notons également le souci sportif de certaines associations organisant : cours de danse, gymnastique féminine, activité du Club Goulainais de chiens de défense, celles-ci sont à encourager dans leurs entreprises.

Les Associations, toutes relativement jeunes et dynamiques se trouvent confrontées à des besoins d'équipement sans négliger les besoins financiers.

La Commune sur le plan équipement, possède dans ses tiroirs pour l'instant des projets. Quels sont-ils ?

- 1 Salle polyvalente de 20 x 40 et 4 vestiaires
- 1 Terrain de football engazonné
- 1 Terrain de football stabilisé éclairé
- 1 Plateau d'évolution de 30 x 50
- 1 Terrain d'évolution pour le Club Goulainais
- 1 Piste d'athlétisme

L'ensemble de ces projets a été inscrit au budget 1975 de la Commune, valeur approximative 1.700.000 F. La réalisation en a été confiée depuis Juin 1975 à la Commission d'Urbanisme et aux Services de l'Équipement. Le projet a été conçu par la Commission Jeunesse et Sports dans le cadre de ses activités de l'année en cours. Des problèmes d'ordre technique et financiers semblent freiner les délais d'exécution. La création en particulier d'un lotissement à proximité de ce complexe a fait apparaître certaines difficultés d'implantation. Enfin, des divergences au niveau de l'architecte communal n'ont pas favorisé la mise en œuvre de ce projet.

Considérons que, globalement, pour l'ensemble de ces raisons, un retard non négligeable apparaît aujourd'hui. Il n'est souhaitable pour personne que cette attente se prolonge. Vous en comprendrez entre autres les répercussions sur le plan financier.

- b) La Culture

Ce sont plus particulièrement les jeunes qui demeurent les animateurs de la culture dans notre Commune. On peut à ce sujet interroger le monde des adultes au niveau de ce souci culturel !...

Si on parle «culture» il faut aussi se donner un minimum de moyens. Dans un contexte global des besoins d'une communauté n'a-t-on pas tendance à considérer la culture comme un luxe ?...

La Commune, avec l'appui des Jeunes, a acquis cette année un local qui doit permettre de répondre davantage aux besoins culturels. L'intervention des adultes ne doit-elle pas dépasser le cadre matériel ? Un soutien et une compréhension apparaissent nécessaires pour atteindre les objectifs d'une culture qui passe par l'école et qui doit se prolonger dans l'ensemble des structures de notre Société (groupement, associations, partis politiques, syndicats, etc...)

Les Conférences « Connaissances du Monde » qui ont lieu au Centre de la Grillonnais ; le théâtre, la photo, la lecture au Club des Jeunes sont des réalisations qui concrétisent le désir de faire de chacun un participant. A chacun de choisir ses moyens d'expression car la culture n'est pas réservée à une élite. Les structures de notre Société doivent favoriser et donner des conditions permettant l'accès à la culture pour tous.

J. LE MAUR

Subdélégué Commission Jeunesse & Sports
le 28 novembre 1975

Coiffure Dames " LA GRANDE OUCHE "
Mme Sylvette BERTRAIT
44120 BASSE-GOULAINÉ - Tél. 54.92.31
Parfumerie, Traitement, Brushing, Conseils Journée continue le Vendredi

PHOTO PODEMSKI
St-SÉBASTIEN Bourg - Tél. 78.32.64
Kodak MARIAGE - INDUSTRIE
Spécialiste du Portrait

TERRAINS A CONSTRUIRE

SUR BASSE-GOULAINÉ

Lotissement " Launay - Sillay "

Jacques LEBRIQUIR

IMMEUBLES

Bureaux :

12 place du Commerce, 44000 NANTES - Tél. 71.42.35



Pavillon témoin " LE LANDREAU "

Visite le lundi, mercredi, samedi, dimanche
de 9 h à 12 h et de 14 h à 19 h

Tél. 78.24.05

Maître d'œuvre :

G. SONNET - rue d'Anjou, VALLET Tél. 78.20.53



NATALITÉ & POPULATION

La NATALITÉ en rapport avec la population

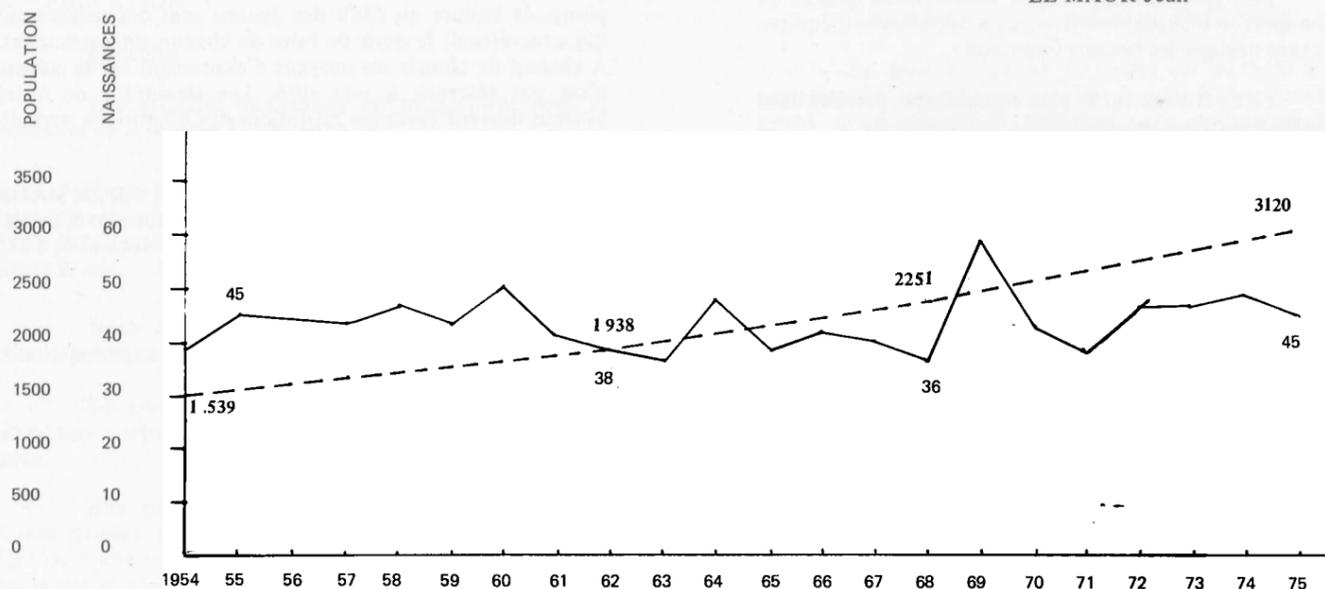
Dans le cadre de l'information communale il nous est apparu intéressant de vous présenter la courbe de natalité en parallèle avec celle de la population

Au regard de ces deux courbes, nous constatons que la population au recensement de 1954 était de 1539 habitants. A cette même époque nous enregistrons 45 naissances.

Deux décades plus tard, au recensement de 1975, nous comptons 3120 habitants pour toujours 45 naissances environ en cette même année.

Ainsi, pendant que la population a doublé, le nombre des naissances reste le même. Nous pouvons ainsi en déduire qu'aujourd'hui la natalité a diminué de 50 % sur notre Commune.

LE MAUR Jean



L'ENSEIGNEMENT

PUBLIC

L'ENSEIGNEMENT PUBLIC A BASSE-GOULAINÉ.

Deux établissements d'Enseignement Public scolarisent à BASSE-GOULAINÉ les enfants de deux à onze ans : L'ÉCOLE MATERNELLE (12, rue de la Vieille Cure) et l'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DU «GRIGNON».

LOCAUX.

— ÉCOLE MATERNELLE, quatre classes occupées sur cinq, salle de jeux chauffée où se déroulent les séances de rythmique, éducation corporelle, etc..., salle de repos où les plus petits peuvent faire leur sieste, cantine attenante.

— ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : sept classes occupées sur douze, salle polyvalente pour travaux manuels, expériences, etc... préau fermé et chauffé, cabinet médical et laboratoire, cantine attenante.

EFFECTIFS.

— ÉCOLE MATERNELLE : 135 élèves, dont :
 55 en petite section (2 à 4 ans)
 35 en moyenne section (4 à 5 ans)
 45 en grande section (5 à 6 ans) } 4 classes

— ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE : 200 élèves, dont :
 54 en cours préparatoire (6 à 7 ans)
 40 en cours élémentaire I (7 à 8 ans)
 37 en cours élémentaire 2 (8 à 9 ans)
 38 en cours moyen 1 (9 à 10 ans)
 31 en cours moyen 2 (10 à 11 ans) } 7 classes

PERSONNEL.

— ÉCOLE MATERNELLE :
 4 institutrices :
 - Melle LE NEUTHIEC
 - Melle BRAC
 - Mme POTIRON
 - Mme LANGLOIS (Directrice)
 3 femmes de service :
 - Mme JARNIOU
 - Mme ROBERT
 - Mme LOQUAIS

— École ÉLÉMENTAIRE :
 4 institutrices :
 - Mme LESEURRE
 - Mme HUSSON
 - Mme CORBIER
 - Mme BREGEON
 3 instituteurs :
 - M. KERGOACH
 - M. GRENIER
 - M. BREGEON (Directeur)



RÉTROSPECTIVE ANNÉE SOCOLAIRE 1974-1975

L'année scolaire fut riche en événements : séance récréative à la veille des vacances de Noël avec projection de films et distribution de friandises offertes par l'Amicale Laïque, expositions des travaux d'enfants, tant à l'École Maternelle qu'à l'École Élémentaire, voyage de fin de scolarité des élèves de CM 2 offert par l'Amicale Laïque et qui a conduit 30 élèves à la découverte de Versailles pendant que 10 autres faisaient connaissance avec Paris, Fête de Fin d'Année qui connut un grand succès. L'année 1975-1976 sera tout aussi riche !

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

- Madame LANGLOIS, directrice de l'École Maternelle (téléphone : école : 54.90.15 - domicile : 54.90.89)
- Monsieur BREGEON, directeur de l'École Élémentaire (téléphone : école 54.92.98 - domicile : 54.94.18)

Restaurant
du **K**arc

SALONS PRIVÉS
pour
REPAS D'AFFAIRES
SÉMINAIRES
COCKTAIL
et RÉCEPTIONS



44120 BASSE-GOULAINÉ
TÉL. 54.90.01

Fermé le Jeudi



L'AMICALE LAÏQUE

L'Amicale Laïque de Basse-Goulaine (dont l'appellation initiale d'« Association d'Éducation Populaire » a été usurpée depuis) adhère à la Fédération des Amicales Laïques (F.A.A.L.) de Loire-Atlantique et par voie de conséquence à la Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation Permanente.

Notre devise demeure celle de 1866 (eh oui, déjà !) : une École obligatoire, gratuite et laïque.

C'est pourquoi, tout en dénonçant avec vigueur les carences de pouvoirs publics (et ce à tous les niveaux) nous aidons matériellement l'École Laïque. Ainsi pour l'année scolaire 1974-1975 nous avons doté les écoles publiques de Basse-Goulaine d'un four à céramique et d'une machine à photocopier de qualité. Pour l'année 1975-76, nous offrons un électrophone (digne de ce nom) et un thermo-copieur pour compléter le matériel de reproduction, ainsi que les moyens de réaliser les activités d'éveil... Le voyage de fin d'année de la classe de CM 2 devient une tradition. En juin 1975 nous avons pu financer la découverte de Versailles pour une partie des élèves et celle de Paris pour l'autre groupe. Rêver devant le témoignage des fastes du grand siècle du roi soleil ou bien parcourir notre Capitale, voilà ce qui, outre un aspect éducatif certain, ne manquera pas de marquer les jeunes participants à la veille de leur départ au C.E.S.

Mais la défense et la promotion de l'École Laïque ne sauraient se limiter à ces seuls transferts de fonds, bien que cette action ne soit pas à négliger (à propos, quand paraîtra ce bulletin, nos deux premiers concours de belote se seront déjà déroulés mais nous invitons vivement tous les amis de l'École Laïque à venir assurer le succès de notre troisième concours qui se tiendra le dimanche 22 février 1976).

Défense et promotion de l'École Laïque, nous y avons contribué en luttant contre la « réforme Haby » au sein du Comité Local d'Action Laïque. Nous avons aussi conscience d'avoir défendu notre devise et notre dignité en refusant de siéger à la Commission Municipale « affaires scolaires ». En effet c'est à la suite de nombreux palabres et faux-fuyants que nous y avons été admis, mais seulement à l'issue d'un conseil municipal qui avait vidé la dite commission de tout contenu.

En dehors de ces actions, nous nous efforçons de développer l'animation de la Cité et par là même de combler le vide culturel de notre commune :

- Nous organisons des réunions-débats avec projection de documents

- La raliye automobile est fixé au 23 mai 1976.
- Depuis le mois d'octobre 1975 fonctionne tous les mardis de 18 h 30 à 19 h 30 une section de gymnastique volontaire réservée aux adultes.

- Nous lançons cette année un atelier tissage.
- Nous envisageons, dans le cadre de l'Éducation Permanente, la tenue, à partir d'octobre 1976, de cours du soir à l'intention de tous ceux qui, dans le cadre de leur activité professionnelle ou pour eux-mêmes, désirent parfaire leurs connaissances.

Voici notre bilan, voici notre programme ; il peut vous paraître ambitieux ou timoré mais dans tous les cas, amis laïques, venez travailler avec nous, il y a tant à faire !

Nous ne terminerons pas sans évoquer les articles publiés l'an dernier dans ce bulletin par les tenants des écoles confessionnelles de Basse-Goulaine. Loin de nous l'idée de vouloir alimenter une polémique qui ne pourrait qu'être stérile compte tenu de nos interlocuteurs. Nous ne faisons qu'user de notre droit de réponse : il est des propos devant lesquels nous ne pouvons pas rester silencieux :

* s'il est une École qui est « libre », c'est bien l'École Publique, Laïque, ouverte à tous ;

* s'il est « un berceau d'une formation d'hommes et de femmes libres », c'est bien l'École Publique, Laïque qui ne privilège aucune philosophie ;

* s'il est une École qui n'est ni celle d'un parti (lequel ?) ni celle d'une classe (laquelle ?) (nous ajouterons ni celle d'une caste) c'est bien l'École Publique, Laïque, où chacun a sa place.

* Notre École ne « reste » pas ouverte aux plus défavorisés, elle l'a toujours été, l'enseignement et les fournitures scolaires y étant gratuites.

* Il est trop facile de se poser en victime « sujette à la critique et à la brimade » ; quand on songe au montant des subventions municipales on ne peut s'empêcher de murmurer : Dieu, que la brimade est douce !

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

MM. BODINIER, BRÉUS fils, GRENIER, GUILBAU LANGLOIS, BRÉGEON, MATHEVET, THIER COLLINEAU, CAILLEAU, SALAUN, MOREAU PASQUIER, GIRAUD, ARCHIDOIT, BOUSSEAU, BABI

CONSEIL DES PARENTS D'ÉLÈVES (Fédération CORNEC) des Écoles Publiques de Basse-Goulaine

Le 10 octobre 1975, comme au début de chaque année scolaire, les Parents d'Élèves des Écoles Publiques de BASSE-GOULAINÉ se sont réunis en Assemblée Générale :

- pour prendre contact avec les équipes enseignantes pour faire le bilan des activités pendant l'année scolaire écoulée
- pour préciser les objectifs à atteindre pendant l'année à venir
- pour élire des représentants qui constituent le Conseil d'Administration (18 membres), celui-ci élit un bureau composé de 5 personnes : un président, un vice-président, un trésorier, un secrétaire et un secrétaire adjoint.

Quel est le rôle d'un CONSEIL DE PARENTS D'ÉLÈVES ?

- Défendre l'École Publique : en exigeant un budget de l'Éducation Nationale suffisant, la gratuité complète de l'enseignement, en dénonçant les effectifs pléthoriques et le manque de maîtres,
- Exiger que les fonds publics soient affectés exclusivement à l'École Publique.
- Promouvoir un enseignement de qualité, laïc, gratuit, ouvert à tous.

Ainsi, pendant l'année scolaire 74-75, le conseil de Parents d'Élèves soutenu par les parents s'est efforcé :

- d'obtenir l'ouverture d'une 7ème classe qui a été effective à la rentrée 75.
- d'informer les parents des réformes prévues par le ministre HABY.
- de dénoncer les mesures annoncées dans ce projet qui ne faisaient, en particulier qu'aggraver le régime de sélection sociale qui existe déjà.

En ce qui concerne la réforme HABY, l'action a été menée dans le cadre du Comité Local d'Action Laïque qui regroupe : parents d'élèves (Fédération Cornec), enseignants (Fédération de l'Éducation Nationale), Amicalistes (Ligue d'Enseignement), organisations syndicales et organisations politiques de gauche.

- S'est retirée de la commission municipale « Affaires Scolaires », celle-ci étant devenue sans objet puisque les décisions importantes étaient déjà prises par le Conseil Municipal.

L'Année scolaire s'est terminée par la traditionnelle fête de fin d'année réunissant enseignants, enfants, parents et amicalistes.

Le Conseil de Parents d'Élèves se propose de poursuivre, dans le même esprit, l'action entreprise, soutenu par la majorité des Parents.

La présidente :
Mme COLLINEAU

L'ASSOCIATION D'ÉDUCATION POPULAIRE DE Basse-Goulaine

L'ASSOCIATION de l'ÉDUCATION POPULAIRE de BASSE-GOULAINÉ assume la gestion des Écoles Privées.

Monsieur MARTIN dirige l'École Saint-Brice, il enseigne en C.M. 2 avec 27 élèves

M. ALBERT en CM 1 avec 24 élèves

Mme CAHAREL en CE 2 avec 26 élèves

Mme THIBAUD en CP avec 36 élèves

La Sœur Saint-François dirige l'École Sainte-Marie, elle enseigne en CE 1 avec 29 élèves

Melle GUILLAUME en Grande et Moyenne Section avec 43 élèves

Mme LANDELLE en Moyenne et Petite Section avec 42 élèves

La Sœur Cécile et Madame HÉRY aident ces deux dernières dans les tâches matérielles.

Au niveau du premier cycle du secondaire, la scolarité peut se poursuivre au C.E.S. Saint-Blaise de Vertou.

Pour les enfants présentant des difficultés scolaires, après avis de la Commission Médico-Pédagogique Départementale, des classes de perfectionnement les accueillent à l'École Saint-Jean-Baptiste au Loroux Bottereau.

ANDOUILLERIE BRETONNE

Andouille



de
Grand' Mère

G. ROUSSEAU

COUVERTURE - PLOMBERIE
ZINGUERIE - CHAUFFAGE

Travaux Neufs et d'Entretien

Dépôt :
Place Saint Brice
44120 BASSE GOULAINÉ

Domicile :
18, Impasse de la Goulonnaire
44230 SAINT SÉBASTIEN sur LOIRE

Tél. 78.32.73



CHAUSSURES LEROY
Ville - Travail - Sport
Survêtements " ADIDAS "

J. GUIBERT GÉRANT LIBRE

32 rue Général-de-Gaulle
44230 St-SÉBASTIEN-s/LOIRE

Tél. 78.30.87

Agent



Garage MECASUD

Achat - Vente - Réparation
TOUTES MARQUES

CITROËN

113 route des Landes-de-la Plée
44120 BASSE-GOULAINÉ

Tél. 54.92.12

A. C. B. G. Athlétic-Club de Basse-Goulaine

De part le fonctionnement de notre Société sportive depuis Juin 1963, il ne nous apparaît pas nécessaire de présenter à nouveau l'ATHLETIC CLUB de BASSE-GOULAINÉ - Section Football.

Permettez-nous cependant, de vous faire partager nos joies et nos soucis au travers de ces quelques lignes.

En effet, nous avons bien des sujets de satisfaction au niveau des réalisations de notre Club grâce à l'activité qu'il déploie dans le cadre des multiples rencontres que nous avons avec les Clubs des communes voisines, voire même au-delà.

Ce sont environ 185 matches officiels et 70 matches amicaux auxquels nos sportifs ont participé. Il faut additionner autant de séances d'entraînement et là, vous avez un tableau réaliste de l'activité de notre Club.

Ce sont les 140 joueurs qui constituent l'élite de la Société avec ses 25 dirigeants et ses nombreux supporters qui nous permettent d'exprimer ce bref bilan qui avec succès et défaites sont les supports de nos engagements dans le sport et pour ce sport.

Bien sûr, nous ne devons pas laisser sous silence nos soucis et nos inquiétudes.

Nos soucis : pour assurer un bon fonctionnement par un encadrement suffisant sans négliger pour autant les exigences financières. Budget de la saison 74-75 : 17.000 F.

Nos inquiétudes faces aux équipements qui demeurent insuffisants à ce jour et mal adaptés, étant donné les 9 équipes qui évoluent sur ces installations.

Nous avons attiré l'attention de la Commune sur ce problème, des projets sont à l'étude. Faudra-t-il attendre encore longtemps au risque de décourager les plus «mordus» ?...

SAISON 75 - 76	Président	AMISSE Roland
	Vice-Président	BREHERET André
	Secrétaire	LE MAUR Jean
	Trésorier	BERNARD André

Une équipe de dirigeants décidés et jeunes (moyenne d'âge du bureau : 30 ans) nous permet d'envisager l'avenir avec optimisme car, dans le sport, il faut toujours vaincre les obstacles, se surpasser et donner à l'équipe le meilleur de soi-même.

Responsable Bar AIRIAU Robert
 Responsable Bourriche BURGAUD Edouard
 Responsable matériel équipe VERGER Jean-Louis

Encadrement technique

SENIORS	AMISSE Roland - MARCHAIS Guy
VÉTÉRANS	BREHERET André - SORIN Jean-Claude
JUNIORS	VERGER Jean-Louis
CADETS	LE MEUR Marcel - SALUN Michel
MINIMES	LE NY André - TREBERN Yannick
PUPILLES	MOURAUD Claude - PILOQUET Georges
POUSSINS	DUVAL Jean-Jacques - HERVE Bernard
	BERGERAT Jacques.

Roland AMISSE



L'AVENIR CYCLISTE

Plus dynamique que jamais !

Le cyclisme lancé à Basse-Goulaine, il a seulement 3 ans. Que de chemins parcourus à l'Avenir Cycliste en deux ans par cette jeune société parrainée par Henri Michel de l'équipe de France de football, aidé en cela par leurs amis de la «Pédale Nantaise».

Plus dynamique que jamais avec ses 68 licenciés qui lui ont apporté 7 victoires : 13 places de second et 5 places de troisième. Patrick Stoinski avec 4 victoires, Stéphane Loyer : 2 victoires, Stoinski Gérard : 1 victoire et des places d'honneur avec les coureurs Marolleau, Lorau, Coeffard, Perrinel, Pilon Reykaers, Frank R., ce sont de jeunes coureurs ou débutants. L'A.C.B.G. se voit récompensé de l'effort effectué par la création de l'école de cyclisme avec ses 45 jeunes qui fréquentent cette école tous les samedis après-midi de 15 à 17 h., terrain de la Rarée, avec le concours de trois éducateurs de la F.F.C. : aidés par le Conseiller Technique Régional Pierre Garçon, bien décidé à découvrir le champion de demain. Cette école, classée la première par le nombre de participants dans le Comité Atlantique Anjou a eu l'honneur de la Télévision régionale en braquant ses caméras sur le fonctionnement d'une école de cyclisme.

L'ACTIVITÉ POUR LA SAISON 76, commencée début novembre, voit l'augmentation du nombre de participants pour les sorties hivernales et licenciés qui prendront part à la compétition 76.

Du côté organisation de nouvelles épreuves viendront s'ajouter aux huit organisées en 75.

Responsables de la saison hivernale. Inscription et tous renseignements au siège : café des Sports à Basse-Goulaine - Tél. 54.90.70

École du Cyclisme (ouverte aux jeunes de 10 à 15 ans)
 Mainguenaud André, Mainguenaud Michel

Pré-licenciés : Mainguenaud André, Grand R., Laudric

Minimes - Cadets : Brault Xavier, Mainguenaud Michel

Seniors - Juniors : Stoinski Gérard, Reyckers G.

Vétérans : Barré Guy - Bossis - Olivier - Saupin

LES ORGANISATIONS A BASSE-GOULAINÉ DATES A RETENIR

Dimanche 28 décembre 75 à l'Île Chaland 3ème cyclo-cross sur un circuit qui se prête à cette spécialité.

Mercredi 7 janvier 1er cyclo-cross A.S.S.U. circuit retenu par la F.F.C. groupant les cinq départements de l'Académie, ouverte aux minimes, cadets, juniors, seniors.

Samedi 17 Janvier élection des Reines, avec dégustation de galette de rois, qui obtient depuis trois ans un brillant succès.

Début Avril l'évènement sans conteste à Basse-Goulaine, à voir le succès obtenu l'an dernier : les deux jours cyclistes de Basse-Goulaine, avec le même programme de festivités.



TOUR DE FRANCE 1974 - MERCKX en tête de peloton traverse le Bourg à Basse-Goulaine.

Et pour clôturer la saison 76 l'avenir cycliste organisera dans le mois de septembre une grande fête du «Vin Nouveau», avec, au programme : deux courses (cadets et seniors juniors). Circuit à désigner.

Du travail en perspective pour la dynamique équipe de dirigeants de l'avenir cycliste qui poursuivent leur œuvre sans relâchement et dévouement.



MAISON DE JEUNES

"LE ZODIAQUE"

Qu'est-ce qu'un «mille clubs» et à qui est-il destiné ?

Un «mille clubs» est un local donné gratuitement par le Ministère de la Jeunesse et des Sports, la Municipalité prenant à sa charge la construction du sous-bassement ainsi que le raccordement en Gaz, Eau et Électricité.

Le «mille clubs» qui nous a été livré nous a déçu, car la surface allouée aux jeunes du Club est amputée par des vestiaires. Toujours est-il que ce «mille-clubs» fut livré fin septembre.

Ensuite tout à été très vite : la charpente métallique qui constitue l'ossature du Club fut montée rapidement avec le concours de tous les membres actifs, garçons et filles, sous la responsabilité de Michel GUINEBAUD. Malheureusement, en cette saison, les week-ends sans pluie se font rares ce qui ralentit très sensiblement les travaux.

A qui est destiné ce local ?

La population de Basse-Goulaine augmente régulièrement. De nombreux jeunes habitent notre Commune ; pour les occuper, il faut des activités, des loisirs non pas imposés mais choisis librement par chacun. La Club doit donc être le centre de réalisation de toutes ces activités et est destiné à toutes les personnes qui veulent, soit y participer, soit seulement y rencontrer d'autres jeunes.

Concrètement voici les divers ateliers proposés :

La Philatélie : Malgré quelques avatars, le groupe philatélie avance toujours. Des jeunes et des moins jeunes participent aux réunions ; des conseils sont donnés aux débutants, ce Club est ouvert à tous. Pour tout renseignement ou une adhésion s'adresser à :

André BERNARD - Place Saint-Brice, ou à Monsieur MANAC'H à la poste.

Musique Traditionnelle : Cet atelier, tout nouveau, est très actif et s'adresse à ceux qui s'intéressent à une musique pure, reflet d'un certain genre de vie. Il possède de nombreux instruments (guitares, banjo, flûtes, dulcimer, ...) et fonctionne le samedi après-midi. Se renseigner auprès d'Élisabeth MANAC'H à la Poste.

Théâtre : Une équipe théâtrale en plein développement. Au printemps dernier elle nous a montré ses capacités et sa maturité. Au mois de février, nous aurons l'occasion de la revoir sur les planches.

Pour les personnes intéressées, se renseigner auprès de : Monsieur FAURE rue de la Croix des Fosses.

Danse Bretonne : Un nouvel atelier démarre maintenant ; il a pour but de faire connaître et d'initier les intéressés aux danses bretonnes avec une prédominance aux danses de NANTES et des alentours. Cet atelier fonctionne également le Samedi après-midi.

Se renseigner auprès de Yvon MANAC'H.



TISSAGE : Un atelier de tissage va démarrer bientôt, pour les jeunes intéressés par cette nouvelle activité se renseigner auprès de :

Bernadette ROBERT «Le Tertre»

CLUB PHOTO : Le Club photo continue ses activités ; de nouvelles techniques nous ont permis de transposer sur grand format des vues anciennes concernant le vieux Basse-Goulaine et sa région pendant les années 1910-1911. Cette série sera présentée au cours d'une exposition qui devrait se tenir dans le courant du premier trimestre. Cette exposition comprendra aussi des photos classiques dont les vôtres feront partie l'année prochaine. Venez nous rejoindre, il n'est jamais trop tard pour participer aux activités du Club. Les responsables :

GUINEBAUD Michel 50, rue de l'Île de France
SALAUN Michel 48, rue de l'Île de France La Grand'Ouche.

D'autres projets sont à l'étude, mais actuellement le but principal étant le montage du local, un ralentissement des activités se fait sentir.

Cette maison des Jeunes est ouverte à tous et c'est avec plaisir que nous accueillerons les nouveaux venus et les suggestions qui pourraient nous être données. Si des animateurs trouvent d'autres ateliers à créer, notre porte leur est grande ouverte.

U.N.C. - U.N.C. A.F.N.

L'année 1975 aura apporté du nouveau dans les groupes de l'U.N.C. et de l'U.N.C.-A.F.N. de notre commune. En effet, cette année, un projet qui tenait à cœur à beaucoup d'entre nous, qu'ils soient anciens de l'U.N.C. ou anciens d'A.F.N., est en train de se concrétiser. Ce projet, c'est la fusion des deux groupes et, il va devenir une réalité en 1976.

Lorsque les anciens d'A.F.N. se sont groupés en société et bien que considérés par les anciens de l'U.N.C. comme des membres ayant les mêmes droits, les autorités compétentes en la matière ne l'entendaient pas de cette oreille, cela bien entendu à l'échelon national. Et pourtant, partout en France les anciens d'A.F.N. se regroupaient, s'organisaient. Actuellement, la Loire-Atlantique compte plus de 10.000 adhérents et, ce chiffre, nous l'espérons ira sans cesse croissant.

C'est en reconnaissant cet état de fait que l'Assemblée Nationale et le Sénat votaient le 9 décembre une loi donnant droit à la carte d'anciens combattants à certains d'entre nous. A Basse-Goulaine, les premières demandes vont être formulées au début de 1976.

Mais, ce n'est pas uniquement le but que nous poursuivons, nous pensons que nous devons également œuvrer pour la paix et nous élever contre toutes les formes de violence car, nous ne voulons pas que nos enfants connaissent ce que nous-mêmes avons connu lorsque nous avions 20 ans.

Sur le plan communal, nous avons bien entendu quelques activités parmi lesquelles il faut noter l'organisation d'un méchoui en juin dernier qui d'ailleurs a laissé un excellent souvenir à ceux qui y ont participé. Nous organisons également des concours de belote pendant l'hiver.

CLUB DE BRIDGE

De création récente, le Club de Bridge de Basse-Goulaine poursuit son chemin sans bruit, sinon sans gloire.

Quelques amateurs, débutants, en cours de perfectionnement ou chevronnés, se réunissent tous les mardis soir au Centre social de Basse-Goulaine dans une ambiance des plus sympathiques.

Malheureusement, le groupe de «fidèles» n'est pas assez étoffé pour rendre ces soirées plus intéressantes, et, puisque c'est l'époque des vœux, nous formulons celui de voir nombreux de nouveaux adhérents.

Une méthode de bridge accessible à tous est enseignée aux débutants, conseillée aux autres ; sans autre ambition que d'aider à toujours mieux jouer, donc à toujours mieux se distraire. Cette méthode basée sur la réflexion et la logique semble donner d'excellents résultats. Au dernier grand tournoi de Cholet, en novembre dernier, deux de nos «paires» de joueurs se sont classées respectivement 2ème et 4ème de ce tournoi.



Les personnes intéressées par notre société et qui réunissent les conditions nécessaires pour y adhérer peuvent s'adresser à Monsieur MARCHAIS Pierre 81, rue du Moulin Saline, président de la société. Le vice-président est Monsieur MINGUET Serge, secrétaire : AGUESSE Jean, trésorier GRASSEAU Claude.

Voilà un encouragement pour notre Club qui ouvre largement ses portes à tous les amateurs de cartes.

Pour tous renseignements, s'adresser à :

MM. BELLIVEAU, Hameau des Grézillières
ou FAURE, 65 rue de la Croix des Fosses.

ENTREPRISE GRATON FRÈRES

CARRIÈRES

8, rue Etienne-Lemerle
REZÉ

Tél. Bureaux : 75.64.60 - 75.69.46
CARRIÈRE A LA HAIE-FOUASSIÈRE
Tél. 54.80.21

COMITÉ INTER-SOCIÉTÉS DE BASSE-GOULAINÉ

Le Comité Inter Sociétés de Basse-Goulainé lance un appel à toutes les personnes responsables d'associations ou sociétés existant dans la commune pour qu'elles viennent renforcer l'action entreprise par celui-ci. Notre but est :

1 / de ne plus s'ignorer les uns les autres, ainsi d'apprendre à mieux nous connaître et à nous apprécier.

2 / d'établir :

- au mois de septembre de chaque année un calendrier des activités propres à chaque organisation

- en début d'année civile, un calendrier des fêtes se déroulant dans l'année, propres à chaque association.

Cela a pour effet de pouvoir ainsi répartir dans le temps, sans apporter de gêne mutuelle, les fêtes locales existant dans la commune.

3 / d'organiser en commun une grande fête locale dont le but principal est de se doter en matériel afin d'aménager celui existant déjà et restant la propriété des associations qui le possèdent, et de pouvoir ainsi le mettre à leur disposition.

Ce matériel étant la propriété du Comité, il est entendu que toute association n'ayant pas manifesté le désir d'adhérer au Comité ne pourra l'utiliser que contre location dont le tarif sera à définir par le bureau du Comité.

Nous invitons donc les associations hésitantes à franchir le pas qui nous rapprochera et à adhérer au Comité afin d'y apporter une impulsion nouvelle et à en renforcer les activités.

Nous rappelons qu'aucune contribution autre qu'un peu de bonne volonté et un minimum de discipline ne sont demandées aux sociétés adhérentes.

Nous pourrions alors contribuer au rapprochement des hommes et par là étendre notre rayonnement au travers de la Commune et même au-delà.

Nous nous permettons de vous communiquer la date de notre fête Inter Sociétés qui a été arrêtée, d'un commun accord, au DIMANCHE 16 MAI 1976.

A cette occasion, toutes les bonnes volontés qui désireraient se manifester et nous apporter des idées nouvelles sont invitées à se faire connaître auprès de :
M. BERTIN Marcel - 24, route des Landes de la Plée
M. DAGAN Raymond - Les Grésillères
ou à la Mairie.

Le Président du Comité Inter Sociétés
M.. BERTIN

CLUB GOULAINAIS DU CHIEN DE DÉFENSE

Le Club Goulainais du Chien de Défense a connu cette année de grandes manifestations par des résultats obtenus lors des manifestations canines dans la région. C'est un sérieux encouragement pour tous, et nous en avons besoin car malheureusement nous attendons toujours que notre terrain de travail nous soit accordé. Ce que nous attendons également, c'est un lieu sans luxe mais rationnel sur lequel nous pourrions exercer ce sport, reconnu d'utilité publique, pratiqué par beaucoup d'amateurs, sans distinction d'appartenance politique.

Actuellement, l'entraînement se pratique sur un terrain privé, aménagé provisoirement et nous espérons qu'en 1976 nous aurons la joie d'installer notre modeste matériel sur une surface correcte permettant de faire reconnaître officiellement notre club qui depuis quatre ans progresse sans arrêt grâce à une équipe dynamique et soudée.

Pour tous renseignements concernant le dressage, l'éducation, les exploits canins, vous pouvez téléphoner au 54.93.63 ou venir nous voir route des Rouleaux, tous les samedis à partir de 14 heures, le meilleur accueil vous sera réservé.



PAYSAGISTE
PÉPINIÉRISTE

Vente Détail
arbres & arbustes

Michel
LECAMP

"La Chesnaie" ☎ 75.69.97
44 - BASSE-GOULAINÉ



THÉÂTRE

En sommeil depuis de trop longues années, le Théâtre renaissait à BASSE-GOULAINÉ au printemps dernier.

Certes, l'expérience méritait d'être tentée, mais il s'agissait bien d'une expérience tant les difficultés s'avéraient nombreuses et de taille.

Un groupe d'amateurs - dans «amateur» il y a «aime» - se réunissait au début de 1975 et décidait de se lancer dans l'aventure. On connaît la suite : fin mars LA TROUPE THÉÂTRALE de BASSE-GOULAINÉ présentait son premier spectacle : « J'Y SUIS, J'Y RESTE ». qui obtenait un franc succès.

Mais pour en arriver là, que de travail obscur, de patience, d'ingéniosité et de persévérance.

FABRIQUE D'AGGLOMÉRÉS
MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
CARRELAGES

Dépositaire :
PLANCHERS RECTOR
Produits Mauer Roc

St SEBASTIEN MATERIAUX SA

Rue de la Jaunaie
44230 St-SÉBASTIEN s/LOIRE Tél. 78.33.25 - 78.30.30

Auréolée d'un nouveau fleuron, la «Salle Verte» devenait «Théâtre Municipal» ; un habile décor réalisé par le «CLUB DES JEUNES» ... et quelques moins jeunes s'offraient agréablement au jeu des acteurs ; la qualité de la pièce et son interprétation homogène firent le reste.

Encouragée par ce début, la Troupe Théâtrale de Basse-Goulainé vous propose pour février prochain son nouveau spectacle :

« JE VEUX VOIR MIOUSSOV »

Deux heures de détente et de (fou) rire vous attendent dans cette pièce créée par le célèbre Jacques FABRI, où vous retrouverez les acteurs de «j'y suis, j'y reste» et quelques nouveaux, dans un décor qui vous étonnera et une mise en scène étourdissante.

Un spectacle de qualité à ne pas manquer :
« JE VEUX VOIR MIOUSSOV » de Valentin Kataiev
adaptation de Marc-Gilbert Sauvajon.

SEANCES EN FÉVRIER 1976.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ

Ets GILBERT MAINGUY S.A.

138, route de la Fontenelle - 44120 VERTOU - ☎ 75.56.55

Lignes aériennes B. et H.T. - Lignes téléphoniques - Socles paninter
Canalisations souterraines - Poste de transformation - Éclairage public - Équipements industriels et magasins - Immeubles
Service dépannage - Bureau d'études



RENSEIGNEMENTS UTILES

PRÉFECTURE

Nantes - 4 et 6 Quai Ceineray Tél. 47.39.80
4, rue d'Argenté - 3, place Roger Salengro

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE L'ÉQUIPEMENT

Construction - Urbanisme Tél. 76.87.10
6, Bd Auguste Pageot - Nantes

PONTS ET CHAUSSÉES

Subdivision de Vallet - Le Loroux-Botttereau
M. Le QUELLENÉC - Ingénieur des T.P.E.
356, route de Clisson, Vertou Tél. 75.19.04

ÉLECTRICITÉ DE FRANCE

District de St-Sébastien-sur-Loire
Chef de District : M. GAUTRET
6, rue Armand Duez - St-Sébastien Tél. 78.31.98

EAU POTABLE

Société d'Aménagement Urbain et Rural
90, Bd Joliot-Curie - Nantes Tél. 75.53.04 et 75.46.07

DIRECTION DÉPARTEMENTALE de L'AGRICULTURE

Génie Rural - Inspection des Lois Sociales - Service Vétérinaire : 12, rue Menou - Nantes

CENTRE DES IMPOTS DE NANTES Sud-Est

Cité Administrative Cambronne (1) (Bat. B - 3ème étage)
2, rue du Général Marguerite - Nantes
B.P. No 1301 Tél. 74.72.91
Réception du Public : les mardis et vendredis de 8 h 30 à 11 h 30.
Chef de Centre : A. MALLET.

PERCEPTION

M. Jean FAVARD, Percepteur
20, rue de Morges, Vertou Tél. 78.41.41
Ouvert du lundi au vendredi de 8 h à 12 h 15 et de 13 h 45 à 17 h.

SERVICE DU CADASTRE

Centre Administratif Cambronne - Bat. A 2, rue Gal. Marguerite - Nantes Tél. 74.90.51

ENREGISTREMENT

2ème contrôle - 6, rue Voltaire - Nantes Tél. 73.18.34

AGENCE NATIONALE POUR L'EMPLOI

12, rue Carnot - Nantes Tél. 47.00.01

ASSÉDIC :

1, rue de la Calle Crucy - Nantes Tél. 46.01.00

RECETTE LOCALE DES IMPOTS

33, rue Charles Lecour - Vertou Tél. 78.42.78
Lundi au Vendredi de 8 h à 10 h et de 14 h à 17 h 30.

CLUB DES PERSONNES AGÉES

2ème et 4ème Jeudi de 14 h 30 à 18 heures.

CONSULTATION DES NOURRISSONS

2ème Vendredi de 14 h à 16 heures

VACCINATIONS

4ème Vendredi de 14 h à 16 heures

HALTE D'ENFANTS

Mardi de 13 h à 18 heures

INFIRMIERE

Mme COLAS
Tous les jours de 12 h à 12 h 30
sauf samedi et dimanche

SÉCURITÉ SOCIALE

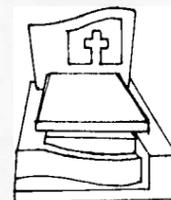
Lundi de 13 h 30 à 14 h 30



- ★ Haute Coiffure
- ★ Brushing
- ★ Parfumerie

JOSETTE

Place de l'Eglise
- 44120 -
BASSE GOULAINÉ
Tél. 54-90-26



R. BOUCARD, Marbrier

9, 11, et 13, rue de la Commune de 1871

— Tél. 78.30.46 —

44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE

COMPOSITION FLORALE MARIAGE ET DEUIL
FLEURS NATURELLES ET ARTIFICIELLES
MONUMENTS et ARTICLES FUNÉRAIRES

(pose Caveau en 24 heures)

TOUS TRAVAUX DE CIMETIÈRE

SANTÉ

Docteur : M. GATEAU - Le Petit-Clos Tél. 54.90.40
Pharmacien : Mme DEDIEU Michèle - rue Pasteur 54.90.75
Dentiste : M. BLIN - rue Pasteur Tél. 54.90.16
Ambulance : M. J.L. CHAILLOT - Le Bourg Tél. 54.90.70
Opticien : P.J. BAUDET - 21, rue Maurice Daniel
St-Sébastien-sur-Loire Tél. 78.32.96
Kinésithérapeute : M. B. BÉGUIN - rue de la Razée 54.91.61
Infirmière : Mme COLAS M.A.12, rue Jeanne d'Arc, Vertou
Répondeur automatique Tél. 78.42.40
Puéricultrice : Mme LE PAUL - Centre Social
Permanence le 4ème jeudi du mois
Consultation des Nourrissons : le 2ème vendredi de
chaque mois à 14 h.
Vaccinations : le 4ème vendredi du mois à 14 h.

RESTAURANTS

Restaurant «de la Rivière» (M.J. BOUYER) Tél. 54.90.34
Restaurant «Au coin du Rocher»
(M. CHARPENTIER) Tél. 54.90.06
Restaurant «du Parc» Tél. 54.90.01
Restaurant «de l'Écluse» (M.C. GRAVOUILLE) 54.90.03
Restaurant «Mon Rêve» (M. HERVIO) Tél. 54.90.10
Restaurant «du Pont» (Mme SILORAY) Tél. 54.90.04

CAFÉ

Café du Rivage (M. René BIGOT - Tabacs) tél. 54.90.77
Café des Sports (M. CHAILLOT - Journaux) Tél. 54.90.70

BATIMENT & ARTISANAT

Maçonnerie

CORBARD Alexandre - La Plée Tél. 75.51.09
DAKA S.A. - Lot. de Launay-Bruneau Tél. 75.67.59
GODIN Joseph - La Croix de Fosses Tél. 54.92.89
GUILLET Robert - Le Pré aux Moines
SIMON - La Cassardière Tél. 75.73.70

Études - Réalisation en bâtiment

RIVALLAND Gilbert - Les Rouleaux Tél. 54.92.69

PLANTS - GRAINES ET DIVERS

HAURY Jean et Charles

2, route de Clisson - 44200 NANTES
Tél. 75-63-00

Menuiserie - Charpente

JEUSEL Louis - La Grande Ouche Tél. 54.90.41
ANDRÉ Louis - Le Tertre
CHESNEAU Roger - Le Hamelin Tél. 54.92.33

Plâtrerie

DALLOT Louis - La Cassardière Tél. 75.71.16
JAUMOILLÉ Robert - Le Bourg Tél. 54.90.64

Électricité

OLLIVIER Jean - Les Grésillières Tél. 54.93.06

Couverture - Plomberie - Chauffage

AILLERIE Claude - 55 rue de Hamelin
ROUSSEAU Gérard - La Gourgelière Tél. 78.32.73
SEBIRE Daniel - Place St-Brice
MALLET Michel - 14, av. de la Tréperie Tél. 54.93.61

Peintre

ROUSSEAU Gilles - Rte des Landes de la Plée
BARRÉ Daniel - 9 rue de la Cassardière

Librairie - Papeterie

Mme VINET Louis - 1, rue du Poitou

Forge - Serrurerie

LAUNAY Marcel - Le Bourg
MARAUD et BIZIEN - Les Landes de la Plée Tél. 75.50.28

Garage - Mécanique Auto

LAMY Claude - Les Nouelles Tél. 54.90.44
THETIOT Gilles - Rte de St-Sébastien Tél. 78.31.65
SALAUD (MÉCASUD) - L'Ouche de la Pierre Frite 54.92.12

Horticulture - Création de Jardins

LECAMP Michel - La Chesnaie Tél. 75.69.97
VINET Michel - Les Onchères Tél. 54.92.87

Fleurs

ARSENDAUX - Le Manoir de la Tréperie

laiterie M. JEANNEAU

La Mabièvre - tél. 54.90.08 - 44120 BASSE-GOULAINÉ
PRODUITS FRAIS

-- Lait Pasteurisé, Sachet, Crème fraîche, Beurre --

Créations et Entretien de Jardins et Espaces Verts
Michel VINET
 Paysagiste
 Maçonnerie Décorative
 « Les Onchères »
 44120 BASSE-GOULAINÉ
 Tél. 54.92.87

Restaurant du Pont SILLORAY, Propriétaire.
 Spécialités des bords de Loire - Fruits de Mer
 MARIAGES - BANQUETS - REPAS D'AFFAIRES
 Tél. 54.90.04 147, rue du Grignon, BASSE-GOULAINÉ

Coiffure « Hommes »

GUÉRIN Patrick - PLace St-Brice

LEROY Alain - La Grande Ouche Tél. 54.92.18

Coiffure « Dames »

Mme DUVAL - Le Bourg Tél. 54.90.26
 Mme BERTRAIT Sylvette - La Grande Ouche Tél. 54.92.31

Transports

MANDIN Claude - Les Challonges Tél. 75.50.51
 GAUTIER Alphonse - Les Coupries Tél. 75.56.85
 GUÉRY Bernard - Les Rouleaux Tél. 54.92.59

Charbon - Fuel - Transports

CHASTEAU Jean - La Rivière

Quincaillerie - Articles de Ménage

MÉNARD Jean-Marie - Le Bourg Tél. 54.90.29

Assurances

«La NANTAISE et l'ANGEVINE RÉUNIES»
 Agent général : ROBIN Joseph - Le Bois-Marteau
 rue de l'Île-de-France - Vertou Tél. 78.42.98
 Agent pour Basse-Goulainé : AGUESSE Jean
 7, rue des Déportés, St-Bébasien-sur-Loire
 «S.A.M.D.A.» Correspondant : RABREAU Robert
 Le Bourg Tél. 54.92.48

ALIMENTATION

Épiceries

Melle JAMONEAU Germaine - La Rivière
 Melles LEVREAU - Rue Pasteur
 M. LEMERLE Georges - Pl. de l'Église
 RADAR Junior Tél. 54.90.24
 TIMY - Place St-Brice Tél. 54.90.07

Poissonnerie

POGU Émile - Rue Pasteur Tél. 54.90.21

Bougeries

TIMY - Place St-Brice Tél. 54.90.07
 LEBRUN - Rue Pasteur Tél. 54.90.18

Charcuteries

SAUVAGE Roger - Rue Pasteur Tél. 54.90.76

Charcuteries Industrielles

GUIMBRETIERE P. - La Basse-Lande Tél. 75.64.33
 PERRAULT Frères - La Jarniganière Tél. 54.90.05

Boulangerie

(BOUYER Hubert - Le Bourg Tél. 54.92.34

Pâtisseries

BOUYER Joseph - Le Bourg Tél. 54.90.11
 BUOL Frantz - La Rivière

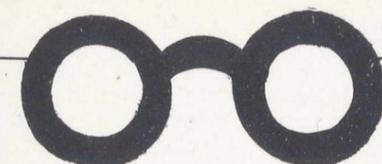
Laiteries

HÉRY Georges - La Jarniganière Tél. 54.90.35
 JEANNEAU Maurice - La Malitière Tél. 54.90.08
 SAUVAGE Claude - Le Moulin Soline Tél. 54.90.28

Primeurs en gros

TASCON L. - La Plée Tél. 75.71.04

TRAVAUX PUBLICS
BLANLOEIL
 44. CLISSON 111.78.01.60
 - Puits
 - Carrières
 - Assainissement



P.J. BAUDET

Diplômé
 d'État

**OPTIQUE
 SAINT
 SEBASTIEN**

Tél. 78.32.96 - 21, rue Maurice-Daniel - 44230 SAINT-SÉBASTIEN

RESIDENCES OUEST

Construction des Pavillons

Style Régional ou Contemporain

2, rue Jean-de-la-Fontaine **NANTES**
 (derrière le Théâtre) Tél. 71.53.81

Avec la collaboration du Bureau d'Etude d'Architecture

E. OLICHOU

ENTREPRISE GÉNÉRALE DU BATIMENT

D.A.K.A. S.A.

Ancienne Entreprise DABOUIS

312, route des Landes-de-la-Plée
 44120 BASSE-GOULAINÉ Tél. 75 67.59

**S.A. TASCON
 PRIMEURS**

Sté Anon. au Cap. de 100.000 F

Achat - Vente
 Courtage - Commission
 Exportation

420, Route de la Plée
 44120 BASSE GOULAINÉ
 Téléphone : 75.71.04

Allée 4 - Côté Nord
 1-2-3-19-20 M. I. N.
 44000 NANTES



Michel MALLET

CHAUFFAGE-CENTRAL
 RÉGULATION - PLOMBERIE
 SANITAIRE - COUVERTURE

INSTALLATION - ENTRETIEN - DÉPANNAGE

14, avenue de la Treperie — 44120 BASSE-GOULAINÉ — Téléphone 54.93 61



CRÉDIT MUTUEL

DE BASSE-GOULAINÉ

ET HAUTE-GOULAINÉ

Place de la Mairie - ☎ 54.92.25 - BASSE-GOULAINÉ

A BASSE-GOULAINÉ

Bureaux ouverts de 9 h à 12 h du mardi au samedi
16 h à 18 h 30 du mardi au vendredi
15 h à 17 h le samedi après-midi

A HAUTE-GOULAINÉ

Permanences à la Mairie
Le mercredi de 10 h 45 à 11 h 45
Le samedi de 9 h 45 à 11 h 45

**POURQUOI CHERCHER AILLEURS CE QUE VOUS POUVEZ TROUVER SUR PLACE...
VOTRE CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL PROPOSE...**

● CHÈQUES :

- Toutes domiciliations : salaires, allocations Familiales, pensions, retraites, etc...
- Paiement mensuel de l'impôt, prélèvements automatiques, EDF-GDF, SAUR, ORTF,
- INTERCARTE Téléphone, etc...

DÉPÔTS :

- Dépôts à vue (6,50 % Net d'impôt)
- Bons de caisse anonymes "BON 13" bons d'Épargne
- Plan d'Épargne logement

PRÊTS :

- Dépannage de Trésorerie intercarte
- Construction, achat, amélioration, résidence principale ou secondaire. (Durée maximum 20 ans)
- Crédit libre service familial sans caution
- Prêts : mobilier, voiture, électro-ménager, jeunes ménages, installation ☎, bateaux, etc...
- Équipement agricole et artisanal
- Prêt à usage Professionnel
- Toutes opérations commerciales ou industrielles
- Achat de Terrain
- Prêts relais

A VOTRE CAISSE DE CRÉDIT MUTUEL,

Place de la Mairie

IL Y A UNE SOLUTION A VOTRE PROBLÈME